



Material

Kommunale Dreieckspartner- schaften

Dokumentation des Workshops in
Ettlingen vom 15. November 2008

Coopérations décentralisées tripartites

Documentation de l'atelier
d'Ettlingen du 15 novembre 2008

Impressum:

Herausgeber:

InWEnt gGmbH – Servicestelle Kommunen in der Einen Welt.
Friedrich-Ebert-Allee 40, D-53113 Bonn
Fon +49/228/4460-1600, Fax +49/228/4460-1601,
info@service-eine-welt.de, www.service-eine-welt.de

V.i.s.d.P.: Anita Reddy

Material – Schriftenreihe der Servicestelle, Heft 36
Projektleitung: Dr. Stefan Wilhelmy

Protokoll: Ulrich Held, Claudia Julia Müller, Line Montoya
Redaktion: Jennifer Ichikawa, Cathrin Sehrer, Dr. Stefan Wilhelmy
Fotos: Jennifer Ichikawa, Thomas Schäfer, Barbara Kastl

Titelgestaltung: dreimalig, Köln
Druck: Heggendruck GmbH, Leverkusen
100% Recyclingpapier

Bonn, August 2009

Nachdruck, auch auszugsweise, nur mit vorheriger Genehmigung des Herausgebers. Die Reihe
"Material" wird finanziell gefördert durch das Bundesministerium für
wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
sowie die Bundesländer
Bremen, Hamburg und Rheinland-Pfalz und das Ministerium für Generationen,
Familie, Frauen und Integration des Landes Nordrhein-Westfalen.

Kommunale Dreiecks- partnerschaften

Trilateraler Workshop der
Modellkommunen

Coopérations décentralisées tripartites

Atelier tripartite des
communes pilotes



Dokumentation des Workshops
in Ettlingen vom 15. November 2008

Documentation de l'atelier
d'Ettlingen du 15 novembre 2008

Inhaltsverzeichnis

I.	Programm.....	6
II.	Eröffnung der Veranstaltung	9
III.	Inputs: Rahmenbedingungen des Modellprojektes aus Sicht der Partner	11
III.1.	Aktuelle Schwerpunkte des Bundesministeriums für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ) in der Zusammenarbeit mit Burkina Faso und die Paris-Deklaration über die Wirksamkeit in der Entwicklungszusammenarbeit (Vortrag Dr. Heike Litzinger, BMZ)	11
III.2.	Dezentralisierung in Burkina Faso: Aktueller Stand und Auswirkungen auf die kommunalen (Dreiecks-) Partnerschaften (Vortrag Seydou K. Zagr�, AMBF)	12
III.3.	Evaluation und Schwerpunkte der dezentralisierten Zusammenarbeit Frankreichs (Vortrag Astrid Frey, CUF)	13
III.4.	Kommunale Entwicklungszusammenarbeit in Deutschland – Herausforderungen und Perspektiven (Vortrag Dr. Stefan Wilhelmy, SKEW)	14
III.5.	Fragen und Diskussion	15
IV.	Input: Aktueller Stand des Modellprojektes und Intensivierung der Zusammenarbeit	17
IV.1.	Aktueller Stand des Modellprojektes aus Sicht der deutschen Partner (Vortrag Dr. Stefan Wilhelmy, SKEW)	17
IV.2.	Aktueller Stand des Modellprojektes aus Sicht der franz�sischen Partner (Vortrag Astrid Frey, CUF)	19
IV.3.	Aktueller Stand des Modellprojektes aus Sicht der burkinischen Partner (Vortrag Seydou K. Zagr�, AMBF)	19
IV.4.	Abschlieende Diskussion.....	20
V.	Gemeinsame Entscheidungsprozesse, Partnerschaftsarbeit in den einzelnen Kommunen und Abstimmungsprozesse mit anderen Akteuren der Entwicklungszusammenarbeit.....	21
V.1.	Wie lassen sich gemeinsame Entscheidungsprozesse sicherstellen - Methoden, Verfahren und Akteure?.....	21
V.2.	Wie kann die Dynamik der Partnerschaftsarbeit in den einzelnen Kommunenverstärkt werden und was können die Partner dazu beitragen?	21
V.3.	Wie lässt sich die Abstimmung mit anderen Akteuren der deutschen und franz�sischen Entwicklungszusammenarbeit in Burkina Faso verbessern?.....	22
V.4.	Diskussion	24
VI.	Abprache �ber die Projektvorstellungen der einzelnen Partner zur Formulierung konkreter Projektvorschläge	25
VI.1.	Thematische Schwerpunkte f�r Projekte der Entwicklungszusammenarbeit in Burkina Faso.....	25
VI.2.	Auf dem Weg zu einem gemeinsamen Projekt? - Diskussion zwischen den Partnern	25
VI.3.	Einigung auf das weitere Vorgehen auf dem Weg zu gemeinsamen Projekten.....	28
VI.4.	Klärung des weiteren Bedarfs der Dreieckspartner	29

Sommaire

VII.	Programme	30
VIII.	Ouverture de l'atelier	33
IX.	Contributions : conditions générales des projets pilotes du point de vue des partenaires	35
IX.1.	Axes actuels du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement dans la coopération avec le Burkina Faso et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (Exposé de Mme Dr. Heike Litzinger, BMZ)	35
IX.2.	Décentralisation au Burkina Faso : état actuel et effets sur les coopérations décentralisées (tripartites) (Exposé de M. Seydou K. Zagré, AMBF)	36
IX.3.	Évaluation et principaux axes de la coopération décentralisée de la France (Exposé de Mme Astrid Frey, CUF)	37
IX.4.	Coopération décentralisée en Allemagne – Défis et perspectives (Exposé de M. Dr. Stefan Wilhelmy, SKEW)	38
IX.5.	Questions et discussion	39
X.	Contribution : état actuel du projet pilote et intensification de la coopération	41
X.1.	État actuel du projet pilote du point de vue des partenaires allemands (Exposé de M. Dr. Stefan Wilhelmy, SKEW)	41
X.2.	État actuel du projet pilote du point de vue des partenaires français (Exposé de Mme Astrid Frey, CUF)	43
X.3.	État actuel du projet pilote du point de vue des partenaires burkinabè (Exposé de M. Seydou K. Zagré, AMBF)	43
X.4.	Discussion finale	44
XI.	Processus décisionnels communs, travail en partenariat dans les différentes communes et processus de concertation avec d'autres acteurs de la coopération au développement	45
XI.1.	Comment assurer des processus décisionnels communs - Méthodes, procédures et acteurs ? ...	45
XI.2.	Comment renforcer le dynamisme du travail en partenariat dans les différentes communes et quelle peut être la contribution des partenaires pour y parvenir ?	45
XI.3.	Comment améliorer la concertation avec d'autres acteurs de la coopération au développement allemande et française au Burkina Faso ?	46
XI.4.	Discussion	48
XII.	Concertation concernant les idées de projet des différents partenaires en vue de formuler des propositions concrètes	49
XII.1.	Axes thématiques pour des projets de coopération au développement au Burkina Faso	49
XII.2.	Vers un projet commun ? - Discussion entre les partenaires	49
XII.3.	Entente sur l'action à venir en vue de réaliser des projets communs	52
XII.4.	Détermination des autres besoins des partenaires tripartites	53

XIII. Anhang/Annexe.....	55
XIII.1. Teilnehmerliste / Liste des participants	55
XIII.2. Unterlagen des AMBF zum Workshop / Documentation de l'AMBF pour l'atelier	58
XIII.3. Präsentation von Seydou K. Zagré / Présentation de Monsieur Seydou K. Zagré	66
XIII.4. Protokoll des Vorbereitungstreffens der burkinischen Kommunalvertreter / Compte rendu de la rencontre préparatoire des représentants burkinabé	68
XIII.5. Erste Präsentation von Dr. Stefan Wilhelmy, SKEW / Première présentation de Monsieur Dr. Stefan Wilhelmy, SKEW.....	72
XIII.6. Zweite Präsentation von Dr. Stefan Wilhelmy, SKEW / Deuxième présentation de Monsieur Dr. Stefan Wilhelmy, SKEW.....	74
XIII.7. Abkürzungsverzeichnis / Tableau d'abréviations	75
Publikationen/Publications.....	77

I. Programm

Moderation: **Margot Bonnafous, Euro-Institut**

- 8:30 Uhr Eintreffen der Teilnehmer im Schloss Ettlingen
Registrierung und Morgenkaffee
- 9:00 Uhr **Grußwort der Oberbürgermeisterin Gabriela Büsselmaier, Ettlingen**
Grußwort des burkinischen Botschafters Xavier Niodogo
- Kontext
- 9:10 Uhr **Aktuelle Schwerpunkte des BMZ in der Zusammenarbeit mit Burkina Faso und die Paris-Deklaration über die Wirksamkeit der Entwicklungszusammenarbeit**
Dr. Heike Litzinger, Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ)
- 9:20 Uhr **Dezentralisierung in Burkina Faso: Aktueller Stand und Auswirkungen auf die kommunalen (Dreiecks)Partnerschaften**
Seydou K. Zagré, Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)
- 9:30 Uhr **Evaluation und Schwerpunkte der dezentralisierten Zusammenarbeit Frankreichs**
Astrid Frey, Cités Unies France (CUF)
- 9:40 Uhr **Kommunale Entwicklungszusammenarbeit in Deutschland – Herausforderungen und Perspektiven**
Dr. Stefan Wilhelmy, Servicestelle Kommunen in der Einen Welt (SKEW)
- 9:50 Uhr **Fragen und Diskussion**
- Aktueller Stand des Modellprojektes
- 10:15 Uhr **Drei Inputs von der Servicestelle Kommunen in der Einen Welt (Stefan Wilhelmy), Cités Unies France (Astrid Frey) und der Association des Municipalités du Burkina Faso (Seydou K. Zagré)**
Was wurde bislang im Rahmen des Modellprojektes gemacht?
Was ist jeweils in den drei Ländern im Rahmen kommunaler Partnerschaften möglich?
Welche Erwartungen bestehen an die Dreieckskooperationen?
Einteilung der Arbeitsgruppen
- 10.45 Uhr *Kaffeepause*
- Intensivierung der Zusammenarbeit
- 11:00 Uhr **Diskussion in Arbeitsgruppen**
Arbeitsgruppe 1: Wie lassen sich gemeinsame Entscheidungsprozesse sicherstellen (Methoden, Verfahren und Akteure)
Arbeitsgruppe 2: Wie kann die Dynamik der Partnerschaftsarbeit in den einzelnen Kommunen verstärkt werden und was können die Partner dazu beitragen?
Arbeitsgruppe 3: Wie lässt sich die Abstimmung mit anderen Akteuren der deutschen und französischen Entwicklungszusammenarbeit in Burkina Faso verbessern?
- 12:00 Uhr **Vorstellung der Arbeitsgruppenergebnisse im Plenum**
- 12:15 Uhr **Auf dem Weg zu einem gemeinsamen Projekt?**
- 12:30 Uhr **Diskussion und Einteilung der Arbeitsgruppen**
- 13:00 Uhr *Mittagspause*
- 14:00 Uhr **Arbeit in den Arbeitsgruppen**
Arbeitsgruppe 1: Brunnenbau und Wassermanagement
Arbeitsgruppe 2: Schulbau und traditionelle Handwerkstechniken
Arbeitsgruppe 3: drittes Thema als Ergebnis der Diskussion
(vorläufige Einteilung; endgültige Festlegung der Arbeitsgruppen erfolgt in Abhängigkeit von der Diskussion)
- 15:45 Uhr *Kaffeepause*

Perspektiven

- 16:00 Uhr **Vorstellung der Ergebnisse aus den Arbeitsgruppen (je 10 Minuten), Diskussion und Festlegung eines möglichen gemeinsamen Projektes**
- 17:00 Uhr **Perspektiven für das Modellprojekt und die Dreieckspartnerschaften**
Was wollen wir 2009 noch durchführen und erreichen?
Gemeinsame Aktivitäten?
Aktivitäten in Burkina Faso?
Aktivitäten in Frankreich?
Aktivitäten in Deutschland?
Perspektiven für die Dreieckspartnerschaft
- 18:00 Uhr *Ende des Workshops, gemeinsamer Stadtrundgang*
- 19:30 Uhr *Sektempfang*
- 20:00 Uhr *gemeinsames Abendessen*
-

II. Eröffnung der Veranstaltung

Auftaktreden

Zusammenfassung des Grußwortes von Oberbürgermeisterin Gabriela Büssemaker, Ettlingen



In ihrem Grußwort unterstreicht die Oberbürgermeisterin die Bedeutung der trilateralen Partnerschaft, die Ettlingen mit Fada N' Gourma und Epernay unterhält. Bei den bisherigen Aktivitäten sind fruchtbare Beziehungen zwischen gleichen Partnern entstanden. Durch die trilaterale Ausrichtung ist die Beziehung zwischen den Partnern enger und intensiver geworden.

Kommunale Städtepartnerschaften mit Entwicklungsländern können die nationale Entwicklungshilfe zwar nicht ersetzen, sie jedoch ergänzen und mit Leben füllen. Insbesondere der Wissensaustausch zwischen den Verwaltungen und die technische Hilfe im Bereich der Wasserversorgung stehen im Vordergrund der Dreieckspartnerschaft.

In diesem Bereich engagiert sich der Verein Solidarität Ettlingen-Fada N' Gourma besonders stark, was seitens der Verwaltung dankbar angenommen wird. Ein Vorteil des Modellprojektes ist, dass man von den Erfahrungen der anderen Partnerschaften profitieren kann.

Zusammenfassung des Grußwortes des burkinischen Botschafters Xavier Niodogo



Im Namen der burkinischen Regierung betont der burkinische Botschafter, dass auch seitens der Regierung ein großes Interesse an der trilateralen Modellpartnerschaft besteht. Die Umsetzung der in der Verfassung festgeschriebenen Dezentralisierung in Burkina Faso schreitet auch aufgrund der lokalen Zusammenarbeit im Rahmen der Dreieckspartnerschaften immer weiter voran. Durch die starke Einbindung aller Verwaltungsebenen in den Dezentralisierungsprozess kann man diesen gleichzeitig als zunehmende Demokratisierung bewerten. Dabei ist die kommunale Ebene nicht nur an der Maßnahmenplanung zu beteiligen, sondern auch bei deren Umsetzung gefordert.

Die Bevölkerung befürwortet weitestgehend die Dezentralisierung und ist bereit, Verantwortung für das kommunale Geschick zu übernehmen. Es fehlt jedoch noch an notwendigen technischen Kenntnissen. Die kommunalen Dreieckspartner können hierbei einen wichtigen Beitrag leisten, um den Lernprozess in Gang zu bringen und die Dezentralisierung voranzutreiben. Die burkinische Regierung befürwortet und honoriert das Vorgehen der Partner.

Aufgrund des starken persönlichen Engagements der Partner können erste Erfolge bei der Weiterentwicklung des Dezentralisierungsprozesses verzeichnet werden. Zwischen den Partnern sind konstruktive und herzliche Beziehungen entstanden. Auch seitens der burkinischen Regierung ist man bemüht, bestehende Hindernisse in der Partnerschaft auszuräumen.

Ziele des Workshops

Insgesamt soll der Informationsaustausch zwischen den Akteuren in den 24 Modellkommunen gefördert und die Vernetzung gestärkt werden.

Unter zwei Gesichtspunkten der aktuellen Diskussion über Entwicklungszusammenarbeit soll die Arbeit der kommunalen Akteure erörtert werden: Einerseits im Kontext der aktuellen Diskussion zur Steigerung der Qualität und Effektivität der internationalen Entwicklungszusammenarbeit insgesamt und andererseits hinsichtlich der Rolle der kommunalen beziehungsweise dezentralen Entwicklungszusammenarbeit. Ein gemeinsames Verständnis über die Bedeutung der Dezentralisierung für die Kommunen in Burkina Faso und ihre Partnerschaften in Deutschland und Frankreich soll hergestellt werden: Welche Auswirkungen hat sie auf die partnerschaftliche Zusammenarbeit und Durchführung von Projekten in Burkina Faso?

Der Workshop soll einen wichtigen Beitrag leisten, um die Rahmenbedingungen kommunaler Partnerschaften in Deutschland und Frankreich deutlich zu machen: Was können die Kommunen in Deutschland und Frankreich jeweils leisten und was ist die jeweilige Rolle der Partnerschaftsvereine? Welche Ressourcen stehen ihnen jeweils zur Verfügung? Gemeinsame Vorschläge für Maßnahmen sollen erarbeitet werden, um die Transparenz der Entscheidungsfindung innerhalb der kommunalen Dreieckspartnerschaften zu erhöhen.

Auch die Möglichkeiten zur Durchführung eines oder mehrerer gemeinsamer Projekte der Modellkommunen in Burkina Faso sollen diskutiert werden: Was sind die prioritären Handlungsfelder der burkinischen Partner? Was können die deutschen und französischen Partner in diesen Bereichen leisten (und was nicht)? Entsprechendes Interesse und Bereitschaft der Modellkommunen vorausgesetzt, sollen konkrete Arbeitsschritte vereinbart werden. Darüber hinaus soll diskutiert werden, wie das Modellprojekt am Ende seiner Laufzeit Ende 2009 bewertet werden kann und wie die Dreieckspartnerschaften über diesen Zeitrahmen hinaus zusammenarbeiten können.

III. Inputs: Rahmenbedingungen des Modellprojektes aus Sicht der Partner

III.1. Aktuelle Schwerpunkte des Bundesministeriums für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ) in der Zusammenarbeit mit Burkina Faso und die Paris-Deklaration über die Wirksamkeit in der Entwicklungszusammenarbeit

Zusammenfassung des Vortrags von Dr. Heike Litzinger, BMZ



Das Modellprojekt der kommunalen Dreieckspartnerschaften fügt sich ein in die internationale Diskussion über die Wirksamkeit der Entwicklungszusammenarbeit und in die bilaterale Kooperation in der Entwicklungszusammenarbeit zwischen Deutschland und Frankreich.

Seit den 1990er Jahren wurde seitens der Partnerländer wie auch der Nichtregierungsorganisationen verstärkt Kritik an der Wirksamkeit der weltweiten Entwicklungszusammenarbeit geübt. Deshalb beschlossen über 100 Regierungsvertreter im Jahr 2005 die sogenannte „Paris Erklärung“.

Diese enthält Verpflichtungen für Geber- und Partnerländer, ihre Anstrengungen bezüglich der folgenden Ziele zu steigern:

- Eigenverantwortung/Ownership: Die Partnerländer übernehmen die Verantwortung für die bei ihnen durchgeführten Entwicklungsmaßnahmen und erstellen hierfür eigene Entwicklungsstrategien.
- Partnerausrichtung: Die Geber richten ihre Angebote an diesen Entwicklungsstrategien der Partner aus.
- Harmonisierung und Koordinierung: Engere Abstimmung der Geberpolitiken, der Verfahrensweisen sowie Koordinierung der Maßnahmen mit dem Ziel der Kohärenz und Synergieerzeugung.
- Ergebnisorientierung: Die Geber sollen den Erfolg ihrer Arbeit nicht an den investierten Ressourcen für Maßnahmen, sondern an der durch sie gezeitigten Wirkung messen: Nicht der Bau einer Schule oder eines Brunnens, sondern die nachweisbare und nachhaltige Steigerung des Bildungsniveaus bzw. der Trinkwasserversorgung der Bevölkerung ist ein Entwicklungsfortschritt.

Deutschland ist nach Frankreich und den Niederlanden ein wichtiger Partner in der Entwicklungszusammenarbeit für Burkina Faso. In den Regierungsverhandlungen im Jahr 2008 wurde für den Zeitraum 2008-2010 eine Mittelzusage für die Entwicklungszusammenarbeit in Höhe von 75 Mio. € vereinbart. Themenschwerpunkte für die Mittelverfügung sind dabei:

- Dezentralisierung und Kommunalentwicklung,
- Landwirtschaft,
- Ressourcenmanagement (Entwicklung marktfähiger Produkte, Marktzugang, Verbesserung der Einkommenschancen burkinischer Bauern),
- Wasser- und Abwasserversorgung.

III.2. Dezentralisierung in Burkina Faso: Aktueller Stand und Auswirkungen auf die kommunalen (Dreiecks-) Partnerschaften

Zusammenfassung des Vortrags von Seydou K. Zagré, Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)



Der AMBF hat in seinen Unterlagen zum Workshop die wesentlichen Herausforderungen und Ziele des Pilotprojektes aus burkinischer Sicht festgehalten¹. Die Teilnahme an der Dreieckspartnerschaft stellt für die burkinischen Gemeinden eine Chance dar, sich als Motoren der Entwicklung zu profilieren. Das Pilotprojekt „Kommunale Dreieckspartnerschaften“ setzt genau hier an und will den Prozess der Dezentralisierung, Demokratisierung und Partizipation fördern. Für die Erschließung von Problemlösungskompetenzen ist es jedoch wichtig, nicht nur über die Stärken des Modellprojektes, sondern gerade auch über die Schwächen einen offenen Diskurs zu führen.

Diese sehen die burkinischen Partner insbesondere im mangelnden Einbezug der burkinischen Gemeinden in der Anfangsphase des Projektes. Deshalb hat es längere Zeit in Anspruch genommen, bis sie sich mit dem Projekt vertraut machen konnten. Die Partnerschaft muss auf drei Beinen stehen, auch wenn die Initiative von Deutschland und Frankreich ausging. Den burkinischen Gemeinden ist es deshalb besonders wichtig, dass sie ausreichend Unterstützung von den Partnern erhalten. Eine weitere Schwierigkeit liegt darin, dass die burkinischen Gemeinden keine originäre Zuständigkeit im Bereich der Entwicklungspartnerschaft haben, weshalb das Gelingen der Partnerschaft stark vom persönlichen Engagement der Gemeinden abhängt. Auch die bestehende Sprachbarriere zu den deutschen Partnern stellt ein Problem dar.

Um die Partnerschaften zu bereichern ist es unerlässlich, gemeinsame Konventionen zu finden und klare Absprachen zu treffen. Auf allen Seiten muss Klarheit über das Vorgehen der Partner bestehen. Nach gemeinsamer Definition der vorrangigen Handlungsfelder ist eine klare Aufgabenverteilung zwischen den Partnern zu finden. Dabei ist die bisher eingeschlagene Richtung durchaus als richtig zu bewerten, denn ein grundlegendes Verständnis über die bestehenden Probleme führt zu gemeinsamer Problemlösungskompetenz. Konkrete Projekte der Partner sind stets in den lokalen Entwicklungsrahmen der burkinischen Gemeinden einzubetten, so dass die lokale Entwicklungsstrategie erfüllt wird.

Herr Zagré verweist auf das Vorbereitungstreffen der Burkinabè vom November 2008² und hebt hervor, dass die burkinischen Kommunen mit ganzem Herzen bei dem Projekt sind und künftigen Entwicklungen offen und konstruktiv gegenüberstehen.

Die ersten Erfolge des Modellprojektes werden seitens der burkinischen Gemeinden begrüßt, denen die Teilhabe am Projekt große Freude bereitet. Sie sind unter anderem auch auf den offenen Umgang der Partner zurückzuführen.

¹ Exposé von Herrn Zagré siehe Anhang XIII.2, Präsentation siehe Anhang XIII.3

² Protokoll des Vorbereitungstreffens siehe Anhang XIII.4

III.3. Evaluation und Schwerpunkte der dezentralisierten Zusammenarbeit Frankreichs

Zusammenfassung des Vortrags von Astrid Frey, Cités Unies France (CUF)



In ihrem Vortrag unterstreicht Astrid Frey, dass die Partner im Rahmen des Workshops die gemeinsame Verantwortung tragen, konkrete Ergebnisse in Form von Projektideen zu entwickeln, damit diese in der verbleibenden Projektlaufzeit durchgeführt werden können. Daneben soll der Workshop auch einen Mehrwert für die Partnerschaft erzielen.

Angesichts der globalen Finanzkrise und der Woche der internationalen Solidarität (www.lasemaine.org) ist es umso wichtiger, Solidarität nicht zur leeren Worthölse verkommen zu lassen, sondern sie zu leben.

92 Prozent der Franzosen sprachen sich in einer kürzlich in Frankreich durchgeführten Umfrage dafür aus, die Entwicklungshilfe auch angesichts der Finanzkrise nicht zurückzufahren. Für die kommunale Partnerschaft mit Burkina Faso hat die französische Regierung 2007 insgesamt 834.000 € zur Verfügung gestellt. Dass insgesamt 130 solcher kommunalen Partnerschaften bestehen, unterstreicht die Bedeutung Burkina Fasos in der französischen Entwicklungszusammenarbeit. Um Klarheit über die Auswirkungen der Partnerschaft zu erhalten, hat das Auswärtige Amt vor kurzem eine Evaluierung der kommunalen Entwicklungszusammenarbeit angefragt.

Die Paris-Deklaration hat insgesamt eine starke Auswirkung auf die konkrete Zusammenarbeit vor Ort und auf die Wirksamkeit des Handelns in der Entwicklungshilfe. Sie wird auch mehr und mehr die kommunale Entwicklungszusammenarbeit beeinflussen. Für die französische Regierung sind die Themen Wasseraufbereitung und Grundbildung wesentliche Schwerpunkte der Entwicklungszusammenarbeit, für Projekte in diesen Bereichen werden jährlich 60 Mio. € zur Verfügung gestellt.

III.4. Kommunale Entwicklungszusammenarbeit in Deutschland – Herausforderungen und Perspektiven

Zusammenfassung des Vortrags von Dr. Stefan Wilhelmy, Servicestelle Kommunen in der Einen Welt (SKEW)



Dr. Wilhelmy beschreibt die Rahmenbedingungen kommunaler Entwicklungszusammenarbeit in Deutschland³. Für die kommunale Entwicklungszusammenarbeit ist es gerade angesichts der unterschiedlichen Arbeitsvoraussetzungen wichtig, über ein gemeinsames Grundverständnis hinsichtlich der Rahmenbedingungen der Entwicklungszusammenarbeit zu verfügen. Im Kontext der Dreieckspartnerschaften ist es von Bedeutung, dass die kommunale Entwicklungszusammenarbeit in Deutschland als freiwillige Aufgabe der Gemeinden wahrgenommen wird.

Die Rolle der Kommunen als Akteure in der Entwicklungszusammenarbeit findet zunehmend Anerkennung, denn diese verfügen über bemerkenswerte Problemlösungskompetenzen hinsichtlich Globalisierung, Dezentralisierung und kommunaler Selbstverwaltung.

Kommunen operieren auf Augenhöhe mit ihren Partnern und ihre Tätigkeiten sind als besonders bürgernah einzustufen. Dennoch bedarf die spezielle Rolle der Kommunen in der Entwicklungszusammenarbeit und das Verhältnis der einzelnen Staatsebenen zueinander einer näheren Definition. Die Zusammenarbeit untereinander und mit anderen Akteuren vor Ort (beispielsweise andere Kommunen, Nichtregierungsorganisationen oder staatliche Durchführungsorganisationen) soll intensiviert werden. Das große Potential der kommunalen Entwicklungszusammenarbeit in Deutschland lässt sich mit der Zunahme des kommunalen Engagements in diesem Bereich belegen. Derzeit bestehen laut Datenbank des Rates der Gemeinden und Regionen Europas (RGRE) 230 kommunale Entwicklungspartnerschaften; nach Schätzungen sogar bis zu 400. Die SKEW leistet dabei unterstützende Hilfen zum Ausbau und zur Weiterentwicklung der Partnerschaften. Die aktuelle Tendenz der kommunalen Partnerschaftsarbeit geht weg vom klassischen Hilfeansatz (infrastrukturelle Maßnahmen vor allem in den Bereichen Schule, Gesundheit, Wasser), hin zu stärkerer technischer, projektbezogener Zusammenarbeit auf Fachebene (die vor allem auch Management- und Governance-Fragen berücksichtigt) und internationaler Vernetzung.

Nach einer von der SKEW beauftragten Studie des Deutschen Instituts für Entwicklungspolitik liegen die Tätigkeitsschwerpunkte der kommunalen Entwicklungszusammenarbeit in den Bereichen Diaspora, Unterstützung lokaler Nichtregierungsorganisationen, fairer Handel, Öffentlichkeitsarbeit, entwicklungspolitische Bildungsarbeit und kommunale Partnerschaften⁴.

Die Paris-Deklaration gibt den Kommunen einen Orientierungsrahmen an die Hand: Die darin beschriebenen Prinzipien über die Wirksamkeit der Entwicklungszusammenarbeit sollen im Pilotprojekt "Kommunale Dreieckspartnerschaften" noch stärker beachtet werden. Ergebnisorien-

³ Präsentation siehe Anhang XIII.5

⁴ Fröhlich, Kathrin / Lämmelin, Bernd (2009): Kommunale Entwicklungspolitik in Deutschland. Bonn.

tierung und Partnerausrichtung sind im Rahmen des Modellprojektes zu überdenken bzw. klar zu definieren. Es ist wünschenswert, dass die burkinischen Partner Themenvorschläge für konkrete Projekte machen und die Projekte vor Ort eigenverantwortlich umsetzen. Die deutschen und französischen Partner sollen sich bei ihren Maßnahmen an den lokalen Entwicklungsstrategien ihrer burkinischen Partner orientieren.

Schnittstellen zu nationalen und internationalen Akteuren sollen genutzt, Indikatoren zum Messen der Wirkung von Projekten in Kommunalpartnerschaften gefunden und das Voneinander-Lernen innerhalb des Netzwerkes der Dreieckspartnerschaften intensiviert werden.

Mit der Diskussion über die spezielle Rolle der Kommunen im Mehrebenensystem geht auch eine Orientierung an Qualität und Wirksamkeit ihrer Projekte in Relation zu anderen Projekten einher. Der Austausch mit europäischen Partnern wie CUF und den französischen Kommunen ermöglicht einen guten Lernprozess, in dem alle von den besonderen Stärken und Herangehensweisen der Partner lernen und profitieren können.

Durch eine wirksame Koordinierung zwischen den einzelnen Partnern unter Einbezug ihrer spezifischen Charakteristika kann die Qualität in der Entwicklungszusammenarbeit gesteigert und gesichert werden.

III.5. Fragen und Diskussion

Die Diskussion befasste sich im Folgenden vor allem mit der Umsetzbarkeit möglicher Gemeinschaftsprojekte beziehungsweise mit der Umsetzbarkeit des Pilotprojektes Dreieckspartnerschaften in Burkina Faso. Es wurde darauf hingewiesen, dass für die afrikanischen Partner die Vorhersehbarkeit und finanzielle Planbarkeit von Projekten wichtig ist. In den burkinischen Kommunen sind die personellen und finanziellen Umsetzungsmöglichkeiten insgesamt gering, weswegen die Hilfe zur Umsetzung beziehungsweise Capacity Building bei der weiteren Projektentwicklung berücksichtigt werden soll.

Für Projekte unter nationaler Förderung der französischen Regierung gilt es zu beachten, dass es eine gewisse Zeit dauert bis die Mittel von den französischen Kommunen in Anspruch genommen werden können. Deshalb ist es für die Projektpartner wichtig, dass das Projekt innerhalb der Zeitvorgaben fertig gestellt wird, damit die Finanzierung gesichert ist. Diese Möglichkeiten sind in Burkina Faso jedoch nicht immer gegeben und es gilt Mechanismen zu finden, damit die burkinischen Partner zuverlässige Projekte innerhalb der vorgegebenen Zeit umsetzen können. Mängel in der Umsetzung bestehen dabei vor allem aufgrund offener technischer Fragen.

Bei der Projektplanung in der Dreieckspartnerschaft soll darauf geachtet werden, dass alle Projektpartner über die gleichen Grundvoraussetzungen verfügen. Es ist ein folgenreiches Problem, dass die Ausbildung von Fachkräften mit den entsprechenden Kompetenzen in Burkina Faso nicht so schnell vollzogen werden kann, wie es wünschenswert wäre. Für eine gelungene Umsetzung vor Ort sollen deshalb Margen für die technische Hilfe in die Projektfinanzierung eingeplant werden. Die technische Hilfe umfasst insbesondere die Ausbildung kompetenter Fachleute, die Implizierung notwendiger Strukturen vor Ort und den Erwerb von Projektplanungskompetenzen. Die Rolle der deutschen und französischen Kommunen in der Dreieckspartnerschaft umfasst deshalb auch Unterstützungsleistungen bei der Durchführung der Projekte in allen betroffenen Bereichen. In der Ausbildung sollen die Partner dabei auch die nötigen Projektmanagementkompetenzen entwickeln. Für unterstützende Services in der Projektentwicklung, -finanzierung und -durchführung wird eine enge Absprache zwischen den Partnern gewünscht.

Die Partner Vence-Lahnstein-Ouahigouya haben in diesem Bereich bereits erste positive Erfahrungen gesammelt. Hier findet auch auf administrativer Ebene eine enge Zusammenarbeit statt und verschiedene Services werden in die Projektdurchführung einbezogen. Eine Arbeit mit direkten kommunalen Geldern wird im Rahmen der direkten Partnerschaft als einfacher bewertet als andere Finanzierungsmodelle.

IV. Input: Aktueller Stand des Modellprojektes und Intensivierung der Zusammenarbeit

IV.1. Aktueller Stand des Modellprojektes aus Sicht der deutschen Partner

Zusammenfassung des Vortrags von Dr. Stefan Wilhelmy, Servicestelle Kommunen in der Einen Welt (SKEW)⁵

Dr. Stefan Wilhelmy betont, dass die Thematisierung eines gemeinsamen Projektes des Netzwerkes seit dem Sommer 2008 keinesfalls als Vorpreschen der deutschen Kommunen missverstanden werden sollte. Dass dieses Thema in den letzten beiden deutschen Workshops behandelt wurde, diene der Vorklärung, ob man von deutscher Seite her überhaupt ein gemeinsames Projekt des Netzwerkes befürwortet und realistischerweise auch schultern kann.

Was waren die Herausforderungen für das erste Jahr des Projektes (2007) aus Sicht der SKEW?

Die größte Herausforderung bestand darin, dass aus der bilateralen Initiative heraus ein trilaterales Projekt entstehen sollte. Weitere Herausforderungen der Anfangsphase waren:

- Unterschiedliche Mandate, Ressourcen und Arbeitsformen der "Durchführungsorganisationen" (SKEW, CUF, AMBF/DED)
- unterschiedliche Formen von Dreieckspartnerschaften (dies war intendiert)
- stark divergierender Vernetzungsgrad der Modellkommunen in den drei Ländern (zum Beispiel Ländergruppen in Frankreich)
- Herstellung von Verbindungen zwischen kommunaler Entwicklungszusammenarbeit und nationalen/internationale Ansätzen
- unterschiedliche Erwartungen in den Modellkommunen

Was wurde bislang unternommen?

1. Bilateraler Workshop (deutsch-französisch) im April 2007 in Bonn
2. Auswahl der acht Modellpartnerschaften
3. Workshop mit den deutschen Modellkommunen
4. Erster trilateraler Workshop in Ouagadougou Ende 2007
5. Studie zur kommunalen Zusammenarbeit mit Burkina Faso
6. Zwei Workshops mit den deutschen Kommunen (Juni und Juli 2008)
7. Zweiter trilateraler Workshop in Ettlingen am 15. November 2008

Welche Fortschritte und Lernerfahrungen sind auf deutscher Seite erkennbar?

- Stärkere Zusammenarbeit und Vernetzung der deutschen Kommunen
- Intensivere Zusammenarbeit zwischen Verwaltung/Politik und Partnerschaftsvereinen in den einzelnen Modellkommunen
- Gemeinsames Grundverständnis über kommunale Strukturen der Partner in Frankreich und Burkina Faso
- Stärkung des Bewusstseins über die Bedeutung interkultureller Kompetenz

Der informationspolitische Ansatz für die deutschen Gemeinden, über die Kommunalstrukturen, die Rahmenbedingungen und Handlungsweisen der französischen und burkinischen Partner ein gemeinsames Grundverständnis zu schaffen, wird für das Gelingen der Partnerschaft als sehr positiv bewertet. Die interkulturelle Kompetenzbildung ist als Grundlage einer guten Partner-

⁵ Präsentation siehe Anhang XIII.6

schaft unerlässlich, da die Andersartigkeit von Denken und Handeln bewusst sein muss, um Missverständnisse zu vermeiden.

Eine Klärung darüber, was die einzelnen Partner finanziell leisten können, muss erfolgen. Die deutschen Kommunen stehen dabei vor dem Problem, dass finanzielle Kapazitäten in geringem Maße vorhanden sind als in den französischen Kommunen. In den Workshops der deutschen Modellkommunen im Juni und Juli 2008 kam aufgrund der geringeren finanziellen Mittelausstattung der Gemeinden die Frage nach der Sinnhaftigkeit eines gemeinsamen Projektes auf. Im Rahmen des trilateralen Workshops sollte deshalb nochmals die Frage aufgegriffen werden, was die einzelnen Partner zu leisten imstande sind.

Aus deutscher Sicht stellt die Entstehung eines Netzwerkes von Kommunen, die sich mit den gleichen Problemstellungen auseinandersetzen, einen Fortschritt des Modellprojektes dar. Die im Rahmen dieses gemeinsamen Lernprozesses gewonnenen interkulturellen Kompetenzen sind bedeutend.

Möglichkeiten und Grenzen des Modellprojektes aus deutscher Sicht:

Die Partnerschaft wird auf deutscher Seite hauptsächlich durch ehrenamtliches Engagement wahrgenommen. Die freiwillige Arbeit setzt jedoch auch Grenzen für den Umfang des Engagements und es gilt zu klären, was seitens der deutschen Partner geschultert werden kann. Eine weitere Beschränkung der Handlungsmöglichkeiten ergibt sich aus den in personeller und finanzieller Hinsicht beschränkten Ressourcen der Kommunen. Die Fördergelder auf nationaler Ebene können nicht von den Kommunen, sondern nur von den Partnerschaftsvereinen beantragt werden.

Die bestehenden spezifischen Kompetenzen der Kommunen in den Bereichen Dezentralisierung und Selbstverwaltung sowie bezüglich Wasserversorgung und Abfallentsorgung werden hingegen zu wenig genutzt. Ein möglicher Beitrag der deutschen Kommunen ist es, die fachliche Kompetenz verstärkt in die Projekte einzubringen. Die einzelnen Fachbereiche der Kommunalverwaltungen könnten den Partnern mit Beratungsleistungen zur Seite stehen. Die deutschen Kommunen wollen konkrete Projekterfolge in Burkina Faso erzielen. Dabei soll der eigene Beitrag zum Projekt sichtbar gemacht werden, um weiterhin Spenden akquirieren zu können und um das Engagement gegenüber politischer Kritik zu legitimieren. Gemeinsame transparente Entscheidungsprozesse sind eine Voraussetzung, um den Mehrwert trilateraler Zusammenarbeit zu nutzen.

Mit den Dreieckspartnern soll eine noch engere Abstimmung erfolgen. Dabei sollen die Problembereiche gemeinsam identifiziert werden. Ein Überblick über Aktivitäten anderer Akteure der Entwicklungszusammenarbeit ist wünschenswert, um Synergien durch die partnerschaftliche Abstimmung mit weiteren Akteuren zu erzielen (wie beispielsweise das Millenniumsdorf Kongoussi der Welthungerhilfe in Kooperation mit der Stadt Düsseldorf).

IV.2. Aktueller Stand des Modellprojektes aus Sicht der französischen Partner

Zusammenfassung des Vortrags von Astrid Frey, Cités Unies France (CUF)

Astrid Frey unterstreicht nochmals, dass auch zwischen den acht französischen Kommunen unterschiedliche Ausgangssituationen und Ansätze in der Partnerschaft vorhanden sind. Die bestehende Strukturvielfalt und die unterschiedlichen Projektfortschritte zeigen, dass jede einzelne der Dreieckspartnerschaften in eine individuelle Form gemündet ist. Sie weist darauf hin, dass die Stadtratswahlen in Frankreich im März 2008 zur Folge hatten, dass in den meisten Modellkommunen die Verantwortungsträger wechselten. Demnach besteht die Notwendigkeit, die Bedeutung des trilateralen Projekts neu zu klären.

Bei dem letzten Treffen der französischen Gebietskörperschaften in Paris (Treffen der Ländergruppe Burkina Faso am 3. und 4. Oktober 2008) betonten alle TeilnehmerInnen, dass sie großes Interesse an einem gemeinsamen Projekt des Netzwerkes im Bereich Wasser, Bildung oder Ausbildung hätten. Eine offene Frage blieb jedoch, wie man hier voranschreiten könnte. Das Interesse bezog sich vor allem auf die Bereiche Projektmanagement und Verwaltung und nicht auf den Bau von neuen Infrastrukturen. Für die Zukunft ist es daher wichtig, an den Kooperationsformen und Entscheidungsprozessen im Netzwerk zu arbeiten. Es müssen Verantwortlichkeiten, Methoden und Ziele des weiteren Vorgehens definiert werden. Ein anderes Ziel ist die Dynamisierung der kommunalen Entwicklungszusammenarbeit in Frankreich selbst.

An den Kooperationsformen und gemeinsamen Entscheidungsprozessen sind durch gemeinsame Anstrengungen Verbesserungen vorzunehmen. Bezüglich der Verantwortlichkeiten vor Ort, der Projektleitung und der notwendigen Ausbildungsmaßnahmen sind Absprachen zu treffen. Dabei gilt es auch herauszufinden, welcher Mehrwert bezüglich des Methodenwissens in der Projektbegleitung und der Fortbildung der burkinischen Gemeinden in der Dreieckspartnerschaft erzielt werden kann.

Um die burkinische Wirtschaft zu stärken, kommen als begleitende Maßnahmen innerhalb des Projektes der Einbezug des traditionellen Handwerks und dessen Weiterbildung in Betracht. Hiermit kann auch ein Beitrag zur Sicherung des Lebensunterhaltes der Bevölkerung geleistet werden.

IV.3. Aktueller Stand des Modellprojektes aus Sicht der burkinischen Partner

Zusammenfassung des Vortrags von Seydou K. Zagré, Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)

Die innovative Form der Zusammenarbeit zwischen den Dreieckspartnern ist im Kontext des Modellprojektes zunächst für eine Laufzeit von drei Jahren vorgesehen. Seit dem Beginn des Modellprojektes konnte im Rahmen der Zusammentreffen und der gemeinsamen Workshops, aber auch darüber hinaus, ein reger Austausch zwischen den Partnern hergestellt werden. Für die Projektverantwortlichen in den Modellkommunen ist ein gemeinsamer Workshop zum Thema Projektmanagement ein denkbarer weiterer Schritt für ein gutes Gelingen gemeinsamer Projekte.

Im Rahmen der Vorbereitung auf den heutigen Workshop haben die burkinischen Gemeinden ihre Möglichkeiten und Erwartungen an das Modellprojekt erarbeitet. Die burkinische Seite ist

sich dessen bewusst, dass der Informationsfluss erleichtert werden muss und wird sich ihrerseits darum bemühen, Erleichterungen zu schaffen.

Der Zeitraum für die vereinte Projektdurchführung ist sehr knapp bemessen. Die gemeinsame Vorgehensweise und die Teilung der Verantwortlichkeiten zwischen dem AMBF und den burkinischen Gemeinden hat sich bislang bewährt und soll so fortgesetzt werden.

Nach Ausarbeitung der Schwerpunkte der Zusammenarbeit bis Ende 2009 soll für die einzelnen Maßnahmen und Projekte der Partner ein Ablaufplan erstellt werden. Außerdem soll gemeinsam die Frage geklärt werden, wie es nach der Versuchsphase des Modellprojektes weitergeht.

Da die Strukturen in den einzelnen Ländern sehr unterschiedlich sind, soll zudem eine sinnvolle Aufteilung der anstehenden Aufgaben in der Modellpartnerschaft gefunden werden.

Um die kommunale Entwicklungszusammenarbeit zu ermöglichen, müssen den Gemeinden ausreichende Kompetenzen zugewiesen werden. Für ein schnelleres Vorgehen in der Partnerschaft und um eine Klärung aufkommender Fragestellungen zu ermöglichen, sollen außerdem die Zuständigkeiten zwischen den einzelnen Gemeinden und den einzelnen Akteuren abgegrenzt und festgehalten werden. Um die gute Arbeit in der Dreieckspartnerschaft zu unterstreichen, ist es wichtig, dass bis Ende 2009 konkrete Projekterfolge erzielt werden.

IV.4. Abschließende Diskussion

Für den gemeinsamen Erfolg sind insbesondere ausreichende Informationen vonnöten. Auf das Modellprojekt zugeschnittene Fortbildungen für die Projektpartner können hier einen wichtigen Beitrag leisten, da Kenntnisse über die politischen und sozialen Strukturen eine bessere Zusammenarbeit unter Einbezug der jeweiligen Besonderheiten ermöglichen.

Für die Partner ist es besonders wichtig, aus dem eigenen Bezugsrahmen hinaus zu treten und die Unterschiede wahrnehmen und akzeptieren zu lernen. Dabei sollen sich die Partner nicht aneinander anpassen, sondern unter kontinuierlicher Anstrengung die spezifischen Gegebenheiten akzeptieren.

In der gemeinsamen Projektformulierung müssen die Möglichkeiten und Grenzen der Partner geklärt werden. Von allen Partnern des Modellprojektes werden konkrete Erfolge erwartet. Die Erwartungen an die Partnerschaft sind von den Beteiligten aufeinander abzustimmen. Hinsichtlich der Frage des Fortgangs der Dreieckspartnerschaft nach Auslauf der Modellphase soll auch die Nachhaltigkeit und Dauerhaftigkeit möglicher Projekte im Auge behalten werden.

V. Gemeinsame Entscheidungsprozesse, Partnerschaftsarbeit in den einzelnen Kommunen und Abstimmungsprozesse mit anderen Akteuren der Entwicklungszusammenarbeit

Ergebnisse der Arbeitsgruppen

V.1. Wie lassen sich gemeinsame Entscheidungsprozesse sicherstellen - Methoden, Verfahren und Akteure?

Moderation: Seydou K. Zagré (AMBF)

Diskutiert werden die auf drei Ebenen stattfindenden Entscheidungsprozesse: Innerhalb der einzelnen Kommunen (Zusammenarbeit zwischen Verwaltung, Politik und Partnerschaftsvereinen/Komitees), zwischen den Kommunen innerhalb der trilateralen Partnerschaften und im gesamten Netzwerk des Pilotprojektes.

Als Desiderat für die Zusammenarbeit zwischen den Kommunen werden drei Punkte benannt:

1. Unklar ist, wer in welcher Kommune Verantwortung trägt
2. Fehlen klarer Regeln der Entscheidung zwischen den Kommunen
3. Festlegung von Wegen für die Abstimmung und gegenseitige Information

Folgende Vorschläge werden zu diesen Punkten eingebracht:

- 1) Erstellung einer Liste von zentralen, auf jeden Fall zu beteiligenden Ansprechpartnern in jeder Kommune, die die Ebenen Zivilgesellschaft, Verwaltung und Politik berücksichtigt. Die jeweiligen kommunalen Listen werden im Netzwerk gesammelt und allen 24 Kommunen zugänglich gemacht.
- 2) Bei allen Entscheidungen sollen Prinzipien der Paris-Erklärung, allen voran die Ausrichtung auf die lokalen Entwicklungspläne der burkinischen Kommunen, berücksichtigt werden.
- 3) Als Kommunikationsplattform soll die deutsch-französische Projektseite der SKEW-Homepage (<http://www.service-eine-welt.de/dreieckspartnerschaften/dreieckspartner-schaften-start.html>) genutzt werden, um wichtige Termine (Delegationsreisen, nationale Treffen), Protokolle aller nationalen, bi- und trilateralen Treffen sowie wichtige Sachinformationen zu bestimmten Themen (Sektorales, Landeskunde, Interkulturelles) für alle zugänglich zu machen. Für wichtige Informationen, zum Beispiel dem Protokoll eines nationalen Workshops, wurde vorgeschlagen, diese auch per E-Mail zu verteilen.

V.2. Wie kann die Dynamik der Partnerschaftsarbeit in den einzelnen Kommunen verstärkt werden und was können die Partner dazu beitragen?

Moderation: Astrid Frey

Die Teilnehmer der Arbeitsgruppen betonen zunächst die strukturellen Unterschiede der Kommunen in Nord und Süd sowie die unterschiedlichen Akteurstrukturen in jeder einzelnen Kommune und diskutieren die Fragestellung nach der Verstärkung der Dynamik in der Partnerschaftsarbeit aus Perspektive der nördlichen und südlichen Partner. Ergänzend setzen sich die Partner auch mit der Frage auseinander, wie der derzeitige Informationsfluss hinsichtlich der verstärkten Teilhabe der Bevölkerung am Modellprojekt funktioniert.

Der Austausch zwischen den einzelnen Kommunen und Partnerschaftsvereinen soll durch Delegationen bewerkstelligt werden, um so die einzelnen Maßnahmen und Projekterfolge greifbar zu machen. Innerhalb der Dreieckspartnerschaft sollen anschauliche Projektbeispiele gefunden werden. Eine direkte themenbezogene Vernetzung zwischen den einzelnen Entwicklungsakteuren soll stattfinden. Durch deren Bündelung können eventuell auch die finanziellen Ressourcen einzelner Projekte erweitert werden.

Die Einbeziehung beziehungsweise Vernetzung einer Vielzahl von Institutionen und Akteursgruppen (wie beispielsweise Bibliotheken und Freizeitzentren) ist nötig, um die Partnerschaft in der Bevölkerung zu verankern und um zur Lebendigkeit der Kooperation beizutragen. Bezogen auf die Öffentlichkeitsarbeit des Modellprojektes ist eine Wechsellausstellung für die Partnergemeinden eine Möglichkeit, das Projekt publik zu machen und die Bevölkerung dafür zu gewinnen. Auch in kulturelle Anlässe kann das Projekt einbezogen werden. Eine Zusammenkunft der einzelnen Akteure im Rahmen von Kulturereignissen kann dabei als Anlass des Informationsaustausches dienen. Da Jugendliche für Fragen der Solidarität empfänglich sind, kann das Projekt auch in Schulklassen, Jugendgruppen u.ä. kommuniziert werden. Durch ähnliche Maßnahmen kann auch ein stärkeres Engagement von Frauen gefördert werden. Insgesamt sind je nach Bevölkerungsgruppe zugeschnittene Maßnahmen zu finden. Bestimmte Gruppen/Akteure sollen auch aktiv in Entscheidungsgremien eingeladen werden.

Kommunale Kommunikationsmöglichkeiten wie beispielsweise Gemeindeblätter stellen eine weitere Informationsmöglichkeit dar, über die die Partnerschaftsvereine nicht verfügen. Aufgrund der unterschiedlichen Struktur der einzelnen Partnerschaften gibt es kein allgemeingültiges Schema für die Aufteilung der Aufgaben zwischen den Gemeinden und Partnerschaftsvereinen. Es soll nicht nur die höchste Ebene der Kommunalverwaltung in die Partnerschaft mit einbezogen werden, auch niedriger angesiedelte kommunalen Strukturen sollen sich einbringen können. Für eine gute Transparenz und Informationspolitik ist es wichtig, Entscheidungen auf breiter Ebene zu treffen.

V.3. Wie lässt sich die Abstimmung mit anderen Akteuren der deutschen und französischen Entwicklungszusammenarbeit in Burkina Faso verbessern?

Moderation: Margot Bonnafous

Zunächst stufen die Mitglieder der Arbeitsgruppe den Vernetzungsgrad zwischen den einzelnen Partnern ein. Dabei schätzen die deutschen und französischen Teilnehmer den momentanen Vernetzungsgrad als schwach ausgeprägt ein, die burkinischen Teilnehmer tendieren zur Einschätzung einer mittleren Vernetzung. Alle Teilnehmer der Arbeitsgruppe waren sich einig, dass das Zusammenspiel in der kommunalen Entwicklungszusammenarbeit derzeit nicht gut funktioniert. Die bestehende Abstimmung, Transparenz und Koordination wird momentan eher negativ bewertet. Zwischen den Dreieckspartnern sollte für künftige Entscheidungsprozesse ein Mechanismus gefunden werden, der die Zusammenarbeit auch mit anderen Akteuren erleichtert. Bislang kommuniziert die burkinische Seite meist über die französischen Partner, die sich dann mit den deutschen abstimmen.

Um die Abstimmungsprozesse zu erleichtern, könnten Entwicklungsbüros auf kommunaler Ebene eingerichtet werden oder ein privater Akteur spezialisierte Kommunalservices und die Projektabwicklung vor Ort in die Hand nehmen. Die deutschen Teilnehmer der Arbeitsgruppe erachten die Einrichtung eines Kommunalservices jedoch nicht als notwendig und aus finanzieller Sicht als nicht realisierbar.

Die essentielle Frage, welcher der verschiedenen Akteure die Entwicklungshilfeprojekte federführend vorantreibt, bedarf ebenfalls der Klärung. Dabei ist auch zu vereinbaren, ob diese Aufgabe durch die öffentliche Hand oder von den Vereinen wahrgenommen wird. Diese verfügen allerdings nicht über die notwendigen finanziellen Budgets, um eine qualifizierte Hilfskraft mit dieser Aufgabe zu betrauen und die professionelle Durchführung der Projekte in jedem Fall zu gewährleisten. Aufgrund dieses fundamentalen Problems hängt ein gutes Projektmanagement der Partnerschaftsvereine von intensivem privatem Engagement ab. In den französischen Gemeinden und Regionen gibt es hingegen kompetente Ansprechpartner für die kommunale Entwicklungszusammenarbeit. Die innerhalb der bestehenden Mehrebenensysteme mitwirkenden Akteure sollen auf Augenhöhe miteinander kooperieren. Unabhängig von der Frage nach dem möglichen Akteur ist zu gewährleisten, dass die Entwicklungspläne der verschiedenen burkinischen Ebenen bei der Projektplanung eingehalten werden.

In den Dreieckspartnerschaften wirken in Burkina Faso neben den kommunalen Partnern momentan folgende Akteure mit:

- Coté Nord
- DED (D)
- Maison de la Coopération et Direction de la Coopération (BF)
- AMBF (BF)
- Comité national des jumelages (BF)
- GTZ (D)

Folgende Akteure der Entwicklungszusammenarbeit in Burkina Faso wurden identifiziert, mit denen eine bessere Vernetzung angestrebt wird:

- AFD (Agence française de développement)
- CUF
- SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'ambassade)
- Service der deutschen Botschaft
- Burkinische Botschaft in Deutschland und Frankreich
- UN (Vereinte Nationen)
- Nichtregierungsorganisationen
- Burkinisches Ministerium für auswärtige Angelegenheiten und dezentralisierte Zusammenarbeit
- Französische Vereine
- Kirchen
- Internationale Akteure und Nichtregierungsorganisationen aus Drittländern

Um eine Koordination der Netzwerkarbeit zu bewerkstelligen, bedarf es unbedingt der Verteilung der einzelnen Aktivitäten, konkreter Positionen und der Einigkeit über die Federführung. Die burkinischen Gebietskörperschaften können die Koordination der einzelnen Aktivitäten in die Hand nehmen, es muss dann jedoch geklärt werden, wie die notwendige Transparenz und Effizienz hergestellt werden kann. Hinsichtlich der Frage, ob die Koordination in Burkina Faso auf nationaler oder auf dezentralisierter Ebene stattfinden soll, gilt es anzuerkennen, dass die nationale Ebene in jedem Fall eine wichtige Stellung in der Kooperation einnimmt und Einfluss auf das Gelingen nimmt. Die bestehenden Parallellismen, Strukturen und Kompetenzen, aber auch Hierarchien sollen respektiert werden. Der AMBF bietet sich für die kommunale Entwicklungszusammenarbeit in Burkina Faso als Anlaufstation an, auf deutscher Seite kann die SKEW diese Rolle übernehmen. Die Initiative für die dezentralisierte Zusammenarbeit soll jedoch unbedingt bei den Gebietskörperschaften bleiben.

V.4. Diskussion

Der Vorschlag von Dr. Stefan Wilhelmy (SKEW) die Grundsätze der trilateralen Kooperation als gemeinsames Eckpunktepapier auszuarbeiten, findet allgemeine Zustimmung. Hierbei können auch die Grundsätze einer guten bilateralen Kooperation angewandt werden. Insgesamt wird eine Intensivierung der Zusammenarbeit von allen Partnern gewünscht.

VI. Absprache über die Projektvorstellungen der einzelnen Partner zur Formulierung konkreter Projektvorschläge

VI.1. Thematische Schwerpunkte für Projekte der Entwicklungszusammenarbeit in Burkina Faso

Zur Vorbereitung des trilateralen Workshops in Ettlingen haben sich die burkinischen Bürgermeister in einer gemeinsamen Sitzung auf die Themen Bildung und Wasserversorgung als Schwerpunktthemen für konkrete Projekte geeinigt.

Dabei sollen sich die Projekte im Bereich der Wasserversorgung auch mit der Trinkwasserproblematik und gutem Wassermanagement für die Versorgungssicherheit auseinandersetzen. Momentan wird in Burkina Faso hauptsächlich das Oberflächenwasser von Reservoirs und Stauseen aufgefangen und für die Versorgung der Bevölkerung und der Landwirtschaft bereitgestellt. Neben Brunnenbauprojekten wäre auch ein Projekt in diesem Bereich vorstellbar. Die Thematik der Wasserversorgung nimmt für die burkinische Seite nach wie vor einen hohen Stellenwert ein.

Im Themenbereich Bildung sollen Schulbauprojekte unter Einbezug des traditionellen burkinischen Handwerks und heimischer Baustoffe erfolgen, um so die lokale Wirtschaft zu stärken. Um Synergien zu erzielen und Nachhaltigkeit zu gewährleisten, müssen Schulbauprojekte mit den kommunalen Entwicklungsplänen in Einklang gebracht werden. Schulleiter und Lehrer sollen hierbei einbezogen werden um die Bildungsleistungen zu verbessern.

Projekte der Dreieckspartner könnten sich aber auch mit der Thematik Gesundheit auseinandersetzen. In Gesundheitszentren kann in Ausbildung und Sensibilisierung der Bevölkerung zum Erhalt ihrer Gesundheit investiert werden, beispielsweise durch Aufklärung und Anleitung der Frauen zu Gesundheit und Hygiene in der Familie und während der Schwangerschaft. Die Aufklärungsarbeit durch Gesundheitszentren wird als sehr wichtig erachtet, konkrete Projekte in diesem Bereich können auch noch innerhalb des Pilotprojektzeitraums erreicht werden. Bürgermeister Matthieu Bayala von Réo betont, dass es sehr schade wäre, wenn am Ende des Pilotprojektes kein konkretes Projekt in Burkina Faso durchgeführt wird.

Auf burkinischer Seite koordiniert der AMBF die Dreieckspartnerschaften. Um die bestehenden Ressourcen und Problemlösungskapazitäten zu nutzen, sollte er also in die Projektplanung einbezogen werden.

VI.2. Auf dem Weg zu einem gemeinsamen Projekt? - Diskussion zwischen den Partnern

Es wird nicht von Projekten der Dreieckspartnerschaft erwartet, dass sie die Ausbildung der Lehrer beinhalten. Vielmehr soll auf Kohärenz in der Koordinierung geachtet werden. Dies bedeutet, dass der kommunale Entwicklungsplan in die Projektplanung im Bereich Bildung einbezogen wird, damit seitens der burkinischen Regierung auch die erforderlichen Lehrkräfte und -mittel bereitgestellt werden. Schulbauprojekte sollen nicht nur auf den bloßen Bau der Schulen abzielen, sondern darüber hinaus auch die technische Ausbildung des Personals fokussieren, so dass die Schulen ein echter Lebensmittelpunkt werden. Ein ergänzendes Engagement in diesem

Bereich könnte beispielsweise die Installation von Solarkollektoren, Gartenanlagen oder den Bau von Lehrerwohnungen beinhalten.

Momentan stößt die Vielzahl der Kleinstaudämme in Burkina Faso nicht nur auf positive Resonanz der Nachbarländer. Die burkinischen Bürgermeister sind jedoch der Meinung, dass die originäre Entscheidung hier beim Staat liegt und auch von den Nachbarländern zu achten ist. Es ist nicht beabsichtigt, durch den Bau von Staudämmen einen Wassermangel bei den Nachbarländern herbeizuführen und es werden große Anstrengungen in den Grenzgebieten auf regionaler Ebene unternommen um den Wassermangel einzudämmen. Durch Vernetzung mit der Elfenbeinküste und Ghana sollen ein bestmögliches Ressourcenmanagement gewährleistet und die Entwicklungsherausforderungen gemeistert werden. Die Zusammenarbeit in den Grenzgebieten ist in diesem Themenbereich als sehr gut einzustufen, für kleine Gewässer funktioniert die Abstimmung ohne weitere Schwierigkeiten und Konfrontationen. Die Versorgung mit Wasser und Strom ist ein vorrangiges Thema, wobei das Völkerrecht den Bau von Staudämmen eindeutig als legitimes Handlungsinstrument der Nationalstaaten normiert. Staudämme, die der Versorgung der Bevölkerung dienen, haben einen schonenden Umgang mit der Ressource Wasser zum Ziel, nicht deren Verschwendung. Die Bewässerungskultur in der Landwirtschaft wird als Schlüssel für bessere Entwicklung und Ernährungssicherheit der Bevölkerung angesehen. Aufgrund der temporär hohen Niederschlagsmengen halten die Staudämme das Wasser nicht mehr komplett zurück, weshalb sich der Konflikt mit den Nachbarländern im Laufe dieses Jahres relativiert hat.

Hinsichtlich des qualitativen Wassermanagements wurden auf Basis nationaler Initiativen und Studien Umweltansprüche bezüglich der Einleitung von Abwässern formuliert. Eine laufende Überprüfung der Wasserqualität in den größeren Gewässern hat ergeben, dass das Wasser hauptsächlich durch Privatunternehmen verschmutzt wird. Als Gegenmaßnahmen wurden unter anderem Umweltverträglichkeitsprüfungen vor Unternehmensneubauten eingeführt. Aufgrund der momentan laufenden Auswertung ist die Verschmutzungslage der Gewässer noch nicht ganz klar. Gegenwärtige Initiativen des Umweltministeriums zielen auf gemeinsame Maßnahmen im Bereich der biologischen Vielfalt und der Wasser- und Luftverschmutzung, d.h. die Problematik ist erkannt und entsprechende Maßnahmen sollen Verbesserungen erzielen. Das Landwirtschafts- und Forschungsministerium initiiert zusätzlich einen Plan, mit dem eine umweltverträgliche Landwirtschaft lanciert werden soll. Man tendiert zu einer verstärkten Nutzung von umweltfreundlichen Produkten, wobei hier eine enge Zusammenarbeit zwischen Forschung und Landwirtschaft stattfindet.

Die Projektvorstellungen hinsichtlich des Schul- und Brunnenbaus bewegen sich im Rahmen der Fördermöglichkeiten der EU und nationaler Förderprogramme. Deshalb stellen sie einen Handlungsrahmen gemeinsamer Projekte dar, die auch in der Dreieckskooperation bewerkstelligt werden können und förderfähig sind.

Das sich in Arbeit befindende Dokument der burkinischen Bürgermeister zielt vorrangig auf die Normierung und Schaffung von Schulen ab. Hier bestehen bereits architektonische Grundkonzepte für den Schulbau, die das lokale Handwerk und lokale Produkte einbeziehen. Über die Instandsetzung der Schulen hinaus können auch Bildungsleistungen bezogen auf die Instandhaltung und das Handwerk mit eingeschlossen werden.

Bei Brunnenbauprojekten stellt sich aufgrund der Versandung und Austrocknung bislang erbauter Schachtbrunnen die Frage nach dem Sinn solcher Projekte. Studien zur geologischen Situation und zu Tiefenwasserreserven sollen deshalb vor Bau beachtet werden. Hierbei kann auch das Wasserverzeichnis des burkinischen Ministeriums Beachtung finden, das alle momentanen und sich in Planung befindenden Brunnen sowie die Wasserkapazitäten des Landes beinhaltet.

Von einem umfangreichen Wassermanagement sollen nicht nur die Oberflächenreservate, sondern auch das Tiefenwasser und die Speisung von Brunnen umfasst sein.

Der Bericht zur Wasserversorgungssituation soll an die Partner verteilt werden. Die Studie des burkinischen Ministeriums hat jedoch nicht zu einem Einverständnis aller Seiten beigetragen, nach wie vor gibt es nur mangelnde Informationen über die erforderliche Brunnenanzahl in den Gemeinden. Eine anstehende Sitzung des nationalen Wasserrates soll zur Klärung dieser schwierigen Situation beitragen und transparente Informationen über bestehende Brunnen in den Gemeinden ermöglichen. In dieser Sitzung sind auch die Ansichten über die Nutzungsdauer von Brunnen und die Erforderlichkeit von Neubauten abzustimmen.

Für das Wassermanagement lassen sich in den einzelnen Kommunen angepasste Formen finden, in die die Dreieckspartner auch das Thema Bildung und Gesundheit einbeziehen können. Unter dem Oberthema des Wassermanagements können verschiedene Facetten dieser Thematik Gegenstand gemeinsamer Projekte sein. Beispielsweise kann der Umgang mit den Auswirkungen des Klimawandels auf das Wassermanagement und die Formulierung lokaler Anpassungsstrategien sowie eine Vermittlung von Brunnenhygiene als Erklärungs- und Handlungsansatz eines gemeinsamen Projektes dienen. Im Rahmen konkreter Projekte kann ein Prozess zu mehr Umweltbewusstsein und Umweltschutz durch begleitende Bildungsleistungen in Gang gebracht werden, um eine bessere Wirkung zu erzielen. Der Einbezug von Gewerbetreibenden und der Bevölkerung ist für eine sparsamere und umweltfreundlichere Verwendung des Wassers unerlässlich.

Die Realisierung eines gemeinsamen Projektes ist als komplementäre Maßnahme zu den einzelnen Aktivitäten in der Dreieckspartnerschaft zu sehen. Ein Projektantrag bei der Europäischen Kommission erfordert jedoch aufgrund des notwendigen Projektumfangs eine hohe fachliche Projektkompetenz, deshalb wäre die Erschließung nationaler Mittel für die Projektrealisierung eine denkbare Option. Aus französischer Sicht soll jedoch eine Zusammenarbeit auf freiwilliger Basis Ausgangspunkt der Projektbemühungen bleiben. Hier bestehen ausreichend fachliche Kompetenzen für die Anleitung und Umsetzung von Projekten, die genutzt werden können.

Eine Einigkeit über die Projektprioritäten besteht zwischen den Partnern bereits, es stellt sich jedoch nach wie vor die Frage nach dem konkreten Vorgehen und dem möglichen Leistungsumfang der Partner. Ganzheitliche Projekte, wie sie von der Nichtregierungsorganisation „Solidarität Afrika“ bereits engagiert umgesetzt werden, umfassen integrierte Konzepte wie den Schulbau mit Brunnenbau oder die Anlage von Baumschulen und Gemüsegärten. Solche Projekte, die neben der Schulqualität auch die Versorgung sicherstellen, bewegen sich auch im Rahmen kommunaler Möglichkeiten.

Astrid Frey, CUF, wünscht sich als konkrete Vorgehensweise die Einbringung eines Projektvorschlages bei der EU unter Einbezug der kommunalen Gebietskörperschaften. Seitens CUF ist ein Engagement über die Modellphase der kommunalen Dreieckspartnerschaft hinaus nur wahrscheinlich, wenn auch ein konkreter Projektvorschlag gemeinsam formuliert wird. Zuvor ist jedoch die Projektträgerschaft auf technischer Ebene, die Frage nach dem Ansprechpartner, die Bildung eines Projektausschusses und die Kofinanzierung zu klären.

Dr. Stefan Wilhelmy, SKEW, schlägt vor, vor Antragsstellung eine Bedarfsanalyse in den burkinischen Gemeinden unter Einigung auf ein bestimmtes Oberthema durchzuführen. Anhand des kommunalen Bedarfs könnte dann innerhalb der Dreieckspartnerschaften eine konkrete Projektformulierung erfolgen. Die Bildung thematischer Lerngemeinschaften, die innerhalb der einzelnen Thematiken Handlungsachsen ausarbeiten, stellt eine weitere Option hin zu einer Projektrealisierung dar. Aufgrund des notwendigen Umfangs sollte ein EU-Antrag mit Skepsis gesehen

werden, denn die Chance auf Genehmigung eines Förderantrages wird nur nach vorheriger Schwerpunktlegung bestehen.

VI.3. Einigung auf das weitere Vorgehen auf dem Weg zu gemeinsamen Projekten

Obwohl die Diskussion einen deutlichen Schwerpunkt beim Thema Wasser hat, ist zunächst kein klares Stimmungsbild ersichtlich, welcher Projektsektor von allen Anwesenden bevorzugt wird. Deshalb weisen sowohl Dr. Wilhelmy als auch der Botschafter Niodogo darauf hin, dass es zwischen den Sektoren Wasser und Bildung zahlreiche Schnittstellen gibt:

- Wasserversorgung an Schulen: Bewässerung für Schulgärten, Trinkwasser für SchülerInnen und LehrerInnen;
- Bewusstseinsbildung für Erwachsene und Kinder in den Bereichen Hygiene, effiziente und nachhaltige Wassernutzung, Wasserschutz (vor Pestiziden etc.), Desertifikation und Anpassung an den Klimawandel.

Als auch daraufhin keine weitere Klärung im Plenum herbeizuführen ist, wird klar: Dieses trilaterale Treffen kann nur zum Erfolg werden, wenn ein gemeinsames Oberthema gefunden wird, von dem aus dann jede kommunale Dreieckspartnerschaft die eigenen Bedarfe spezifiziert. Die daraufhin anberaumte halbstündige Beratung innerhalb der Dreieckspartnerschaften und nationalen Gruppen bringt schließlich das Ergebnis, weil sich alle Partner aus Burkina auf ein Thema einigen, das Herr Bayala verkündet: ***Wassermanagement und lokale Anpassungsstrategien an den globalen Klimawandel.***

Die burkinischen Partner bekräftigen, dass ihnen die heutige Diskussion sehr geholfen hat, realistische und greifbare Projektideen zu entwickeln. Als zentrales Thema stellen sie sich das nachhaltige Wassermanagement unter Einbezug des Klimawandels vor, wobei alle Maßnahmen unter dieses Leitmotiv gestellt werden soll.

Auf Anregung aus den französischen Kommunen schlägt Astrid Frey, CUF, vor, dass die deutschen und französischen Partner insgesamt 8.000 € für die Erstellung einer Machbarkeitsstudie bereitstellen. In einer solchen Studie sollen dann nicht nur mögliche Projekte vor Ort betrachtet, sondern vielmehr auch die Bedürfnisse der Dreieckspartner einbezogen werden. Ein gegebenenfalls zu stellender Projektantrag an die Europäische Kommission müsste dann von den burkinischen Partnern erstellt werden.

Die Vorschläge finden die Zustimmung aller Beteiligten, die Abstimmung hat Folgendes ergeben:

- Die acht burkinischen Vertreter der Partnerschaft stimmen einstimmig den Vorschlägen zu;
- Von den sieben anwesenden französischen Vertretern begrüßen ebenfalls alle die Vorschläge. Da von Vence nur Vertreter der Partnerschaftsvereine anwesend sind, erfolgt die Zustimmung vorbehaltlich des Ergebnisses der Abstimmung in der Gemeinde. Von Morlaix ist kein Vertreter anwesend.
- Von den acht anwesenden deutschen Partnern stimmen ebenfalls alle den Vorschlägen zu. Die Vertreter des Partnerschaftsvereins Melsungen und der Vertreter aus Mühlheim jedoch unter Vorbehalt der Zustimmung der Kommunalverwaltungen. Lahnstein stimmt vorbehaltlich der Zustimmung des Vorstandes des Partnerschaftsvereins zu.

VI.4. Klärung des weiteren Bedarfs der Dreieckspartner

Am Ende des Workshops wurde nochmals auf den Bedarf an unterstützenden Maßnahmen als Grundlage der trilateralen Zusammenarbeit eingegangen. Das Erwerben von interkulturellen Kompetenzen wird nach wie vor als ein wichtiger Aspekt für die gemeinsamen Aktivitäten gesehen, da das Kennen der unterschiedlichen Bezugsrahmen, Arbeitsweisen und Erwartungen eine bessere Zusammenarbeit ermöglichen. Interkulturelle Trainings können Interessierten aus den Gemeinden vor Ort angeboten werden, beispielsweise in Volkshochschulkursen. Für interkulturelle Trainings können auch die Förderprogramme des deutsch-französischen Jugendwerks genutzt werden.

Um das weitere Vorgehen in der Projektarbeit zu besprechen, sind auch weitere Treffen in Burkina Faso und Frankreich gewünscht. Eventuell können auch halbjährlich feste Treffen installiert werden.

Zur Weitergabe des Selbstverständnisses der Partner sind auch Landeskundeseminare zur Thematik der aktuellen Politik, der Verwaltungsstrukturen und der Kultur in den einzelnen Ländern denkbar. Diese sollen dokumentiert und wenn möglich für Veröffentlichungen genutzt werden.

Zur Verbesserung der Kommunikation werden regelmäßige Informationen zur Zusammenarbeit der Partner und dem aktuellen Projektstand - beispielsweise in Gestalt von Newslettern - gewünscht. Die SKEW bietet an, die Informationen auf ihrer Seite zweisprachig bereit zu stellen. Dort können unter anderem die Ergebnisse der Machbarkeitsstudie, Besuchstermine und Informationen zum Stand der Partnerschaft und der Projekte publiziert werden.

Als weiterer Fahrplan hin zu gemeinsamen Projekten wird vereinbart, dass CUF und SKEW gemeinsam die Modalitäten bezüglich der Machbarkeitsstudie klären. Anfang 2009 werden die Ausschreibung der Studie und die Aufforderung zur Zahlung an die Partner folgen. Erste Ergebnisse der Studie könnten dann bereits Mitte 2009 vorliegen. Danach soll dann nochmals ein bilaterales Treffen zwischen den deutschen und französischen Partnern zur gemeinsamen Projektformulierung stattfinden. Eventuell kann im Rahmen dieses Anlasses auch eine gemeinsame interkulturelle Trainingseinheit stattfinden.

Die burkinischen Partner werden sich ebenfalls bald zu einer gemeinsamen Sitzung treffen und sich über die Ergebnisse des heutigen Workshops und der Perspektiven in der Partnerschaft austauschen. Der AMBF wird die Ergebnisse dieser Sitzung den Partnern mitteilen.

VII. Programme

Animation : **Margot Bonnafous, Euro-Institut**

8 h 30 Arrivée des participants au château d'Ettlingen
Enregistrement et café

9 h **Mot de bienvenue de Mme le maire d'Ettlingen Gabriela Büssemaker**
Mot de bienvenue de SE M. l'Ambassadeur du Burkina Faso en Allemagne
Xavier Niodogo

Contexte

9 h 10 **Principaux axes actuels du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement dans la coopération avec le Burkina Faso et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement**
Dr. Heike Litzinger, Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement

9 h 20 **Décentralisation au Burkina Faso : État actuel et effets sur les coopérations communales (tripartites)**

Seydou K. Zagré, Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)

9 h 30 **Évaluation et principaux axes de la coopération décentralisée de la France**

Astrid Frey, Cités Unies France (CUF)

9 h 40 **Coopération décentralisée au développement en Allemagne – Défis et perspectives**

Dr. Stefan Wilhelmy, Service pour les Communes du Monde (SKEW)

9 h 50 **Questions et discussion**

État actuel du projet pilote

10 h 15 **Trois contributions du Service pour les Communes du Monde (Stefan Wilhelmy), de Cités Unies France (Astrid Frey) et de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (Seydou K. Zagré)**

Quelles sont jusqu'à présent les réalisations dans le cadre du projet pilote ?

Quelles sont les possibilités respectives dans les trois pays dans le cadre des jumelages communaux ?

Quelles sont les attentes vis-à-vis des coopérations tripartites ?

Répartition des groupes de travail

10 h 45 *Pause café*

Intensification de la coopération

11 h **Discussion dans les groupes de travail**

Groupe de travail 1 : Comment assurer des processus décisionnels communs (méthodes, procédures et acteurs)

Groupe de travail 2 : Comment renforcer le dynamisme du travail en partenariat dans les différentes communes et quelle peut être la contribution des partenaires pour y parvenir ?

Groupe de travail 3 : Comment améliorer la concertation avec d'autres acteurs de la coopération au développement allemande et française au Burkina Faso ?

12 h **Présentation des résultats des groupes de travail en séance plénière**

12 h 15 **Vers un projet commun ?**

12 h 30 **Discussion et répartition des groupes de travail**

13 h *Pause déjeuner*

14 h **Travail dans les groupes de travail**

Groupe de travail 1 : Construction de puits et gestion de l'eau

Groupe de travail 2 : Construction d'écoles et techniques artisanales traditionnelles

Groupe de travail 3 : Troisième thème en fonction du résultat de la discussion

(répartition provisoire ; l'établissement définitif des groupes de travail s'effectue en fonction de

	<i>la discussion)</i>
15 h 45	<i>Pause café</i>
	Perspectives
16 h	Présentation des résultats des groupes de travail (10 minutes chacun), discussion et détermination d'un projet commun possible
17 h	Perspectives du projet pilote et des coopérations tripartites Que souhaitons-nous réaliser et atteindre en 2009 ? Activités communes ? Activités au Burkina Faso ? Activités en France ? Activités en Allemagne ? Perspectives de la coopération tripartite
18 h	<i>Fin de l'atelier, promenade commune dans la ville</i>
19 h 30	<i>Cocktail</i>
20 h	<i>Dîner commun</i>

VIII. Ouverture de l'atelier

Discours d'ouverture

Résumé du mot de bienvenue de Madame Gabriela Büsse-maker, maire d'Ettlingen



Dans son mot de bienvenue, Madame la maire souligne l'importance du partenariat tripartite qu'Ettlingen entretient avec Fada N' Gourma et Epernay. Les activités menées jusqu'à présent ont permis d'établir des relations fructueuses avec les partenaires sur un pied d'égalité. Cet axe tripartite a permis de resserrer et d'intensifier les liens entre les partenaires.

Si les jumelages communaux avec les pays en développement ne peuvent remplacer l'aide au développement nationale, ils sont toutefois en mesure de les compléter et de leur donner vie. Ainsi, l'échange de savoir entre les administrations et l'aide technique dans le domaine de l'approvisionnement en eau sont au cœur de la coopération tripartite.

L'association de solidarité Ettlingen-Fada N' Gourma s'engage énormément dans ce domaine, ce que l'administration accueille favorablement. L'un des avantages du projet pilote est de pouvoir profiter des expériences des autres partenariats.

Résumé du mot de bienvenue de Monsieur Xavier Niodogo, ambassadeur du Burkina Faso



Au nom du gouvernement burkinabè, Monsieur l'ambassadeur du Burkina Faso souligne que le gouvernement manifeste un grand intérêt pour le jumelage tripartite pilote. La transposition de la décentralisation inscrite dans la constitution au Burkina Faso continue de progresser également grâce à la coopération locale dans le cadre des partenariats tripartites. L'implication forte dans le processus de décentralisation à tous les niveaux administratifs peut également être qualifiée de démocratisation croissante. Dans ce contexte, le niveau communal ne doit pas uniquement participer à la planification des mesures, mais aussi à leur réalisation.

La population approuve majoritairement la décentralisation et est disposée à assumer la responsabilité du destin communal. Toutefois, les connaissances techniques nécessaires à cet effet font encore défaut. Les partenaires communaux tripartites peuvent apporter ici une contribution importante afin de déclencher le processus d'apprentissage et de faire avancer la décentralisation. Le gouvernement burkinabè approuve et honore l'approche des partenaires.

L'engagement personnel fort des partenaires a permis d'enregistrer les premiers succès en matière de perfectionnement du processus de décentralisation. Des relations constructives et chaleureuses se sont nouées entre les partenaires. Du côté du gouvernement burkinabè, on s'efforce également de surmonter les obstacles existants dans le partenariat.

Objectifs de l'atelier

Il s'agit globalement de promouvoir l'échange d'informations entre les acteurs des 24 communes pilotes et de renforcer la mise en réseau.

Le travail des acteurs communaux doit être abordé selon deux points de vue de la discussion actuelle en matière de coopération au développement : d'une part dans le contexte de la discussion actuelle concernant l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la coopération internationale au développement dans son ensemble et d'autre part s'agissant du rôle de la coopération communale ou décentralisée au développement. Il s'agit de créer une compréhension commune de l'importance de la décentralisation pour les communes du Burkina Faso et leurs partenaires en Allemagne et en France : quels sont ses effets sur la coopération en partenariat et la réalisation de projets au Burkina Faso ?

L'atelier doit apporter une contribution importante afin de mettre en lumière les conditions générales des jumelages communaux en Allemagne et en France : quel peut être la contribution respective des communes en Allemagne et en France et quel est le rôle respectif des comités de jumelage ? Quelles ressources respectives sont à leur disposition ? Il s'agit d'élaborer des propositions communes de mesures en vue d'accroître la transparence de la prise de décision au sein des coopérations décentralisées tripartites.

La possibilité de réaliser un ou plusieurs projets communs des communes pilotes au Burkina Faso doit également être débattue : quels sont les champs d'action prioritaires des partenaires burkinabè ? Que peuvent apporter (ou non) les partenaires allemands et français dans ces domaines ? Sous réserve d'un intérêt et d'une disponibilité correspondante des communes pilotes, des opérations concrètes pourront être convenues. Par ailleurs, il faudra aussi débattre de la façon dont le projet pilote pourra être évalué à son terme fin 2009 et comment les coopérations tripartites pourront continuer de collaborer au-delà de cette échéance.

IX. Contributions : conditions générales des projets pilotes du point de vue des partenaires

IX.1. Axes actuels du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement dans la coopération avec le Burkina Faso et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement

Résumé de l'exposé de Madame Dr. Heike Litzinger, Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement



Le projet pilote des coopérations décentralisées tripartites s'intègre dans la discussion internationale sur l'efficacité de la coopération au développement et dans la coopération bilatérale entre l'Allemagne et la France en matière de coopération au développement.

À partir des années 1990, les pays partenaires, mais aussi les organisations non gouvernementales ont de plus en plus critiqué l'efficacité de la coopération mondiale au développement. C'est la raison pour laquelle plus de 100 représentants gouvernementaux ont adopté en 2005 la « Déclaration de Paris ».

Cette déclaration contient pour les pays donateurs et partenaires l'obligation d'améliorer leurs efforts concernant les objectifs suivants :

- Appropriation : les pays partenaires assument la responsabilité des mesures de développement réalisées sur leur sol et développent à cet effet des stratégies de développement propres.
- Alignement : les donateurs orientent leurs offres sur ces stratégies de développement des partenaires.
- Harmonisation et coordination : harmonisation plus étroite des politiques des donateurs, des procédures, et coordination des mesures dans un souci de cohérence et pour créer des synergies.
- Résultats : Les donateurs ne doivent pas mesurer le succès de leur travail en fonction des ressources investies dans les mesures mais en fonction de l'effet que ces dernières produisent : ce n'est pas la construction d'une école ou d'un puits mais l'amélioration avérée et durable du niveau d'éducation ou de l'approvisionnement en eau potable de la population qui constituent un progrès de développement.

L'Allemagne est, après la France et les Pays-Bas, un partenaire important de la coopération au développement pour le Burkina Faso. Dans les négociations gouvernementales de 2008, l'engagement de fonds convenu au titre de la coopération au développement pour la période 2008-2010 s'élève à 75 millions d'euros. Ces fonds sont principalement mis à disposition dans les domaines suivants :

- Décentralisation et développement communal,
- Agriculture,

- Gestion des ressources (développement de produits commercialisables, accès au marché, amélioration des opportunités de revenus des paysans burkinabè),
- Approvisionnement en eau et assainissement.

IX.2. Décentralisation au Burkina Faso : état actuel et effets sur les coopérations décentralisées (tripartites)

Résumé de l'exposé de Monsieur Seydou K. Zagré, Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)



L'AMBF a consigné dans sa documentation pour l'atelier les principaux défis et objectifs du projet pilote du point de vue burkinabè⁶. La participation à la coopération tripartite représente pour les municipalités burkinabè une opportunité de se distinguer en tant que moteurs du développement. C'est précisément l'approche du projet pilote « Coopérations décentralisées tripartites » destiné à promouvoir la décentralisation, la démocratisation et la participation. Afin de mettre en valeur les compétences à résoudre les problèmes, il est toutefois important d'évoquer ouvertement non seulement les forces du projet pilote, mais aussi et surtout ses faiblesses.

Pour les partenaires burkinabè, ces faiblesses résident principalement dans le manque d'intégration des municipalités burkinabè dans la phase initiale du projet. C'est la raison pour laquelle il a fallu un certain temps avant qu'elles puissent se familiariser au projet. Le partenariat doit reposer sur trois piliers, même si l'initiative venait de l'Allemagne et de la France. Il importe donc tout particulièrement aux municipalités burkinabè d'être suffisamment soutenues par les partenaires. L'autre difficulté réside dans le fait que les municipalités burkinabè n'ont pas de compétence originaire dans le domaine du partenariat au développement, de sorte que la réussite du partenariat dépend fortement de l'engagement personnel des municipalités. La barrière des langues vis-à-vis des partenaires allemands constitue également un problème.

Pour enrichir les partenariats, il est indispensable de trouver des conventions communes et de convenir d'accords clairs. L'approche des partenaires doit être claire pour toutes les parties. Après avoir défini en commun des champs d'action prioritaires, il faut trouver une répartition claire des tâches entre les partenaires. Ce faisant, l'orientation prise jusqu'à présent peut tout à fait être considérée comme juste, car une compréhension fondamentale des problèmes existants entraîne une compétence commune à résoudre les problèmes. Les projets concrets des partenaires doivent toujours être ancrés dans le cadre de développement local des municipalités burkinabè afin de répondre à la stratégie de développement locale.

Monsieur Zagré évoque la rencontre préparatoire des Burkinabè de novembre 2008⁷ et souligne que les communes burkinabè participent avec enthousiasme au projet et envisagent les développements à venir de manière ouverte et constructive.

⁶ Exposé de Monsieur Zagré, voir l'annexe XIII.2, présentation, voir l'annexe XIII.3

⁷ Compte rendu de la rencontre préparatoire, voir l'annexe XIII.4

Les premières réussites du projet pilote sont accueillies favorablement par les communes burkinabè qui apprécient beaucoup leur participation au projet. Ces réussites sont notamment dues aux relations ouvertes des partenaires entre eux.

IX.3. Évaluation et principaux axes de la coopération décentralisée de la France

Résumé de l'exposé de Madame Astrid Frey, Cités Unies France (CUF)



Dans son exposé, Madame Astrid Frey souligne que les partenaires ont la responsabilité commune de développer dans le cadre de l'atelier des résultats concrets sous forme d'idées de projets, afin que ces derniers puissent être réalisés pendant la période de projet restante. Cet atelier doit également engendrer un bénéfice pour le partenariat.

Compte tenu de la crise financière mondiale et de la semaine de la solidarité internationale (www.lasemaine.org), il est d'autant plus important que la solidarité ne reste pas une formule creuse mais soit réellement vécue.

Dans un sondage réalisé récemment en France, 92 pourcents des Français estiment qu'il ne faut pas faire reculer l'aide au développement même au regard de la crise financière. En 2007, le gouvernement français a mis à disposition 834.000 € au total au titre de la coopération décentralisée avec le Burkina Faso. Le fait qu'il existe 130 jumelages communaux souligne bien l'importance du Burkina Faso pour la coopération au développement française. Afin de s'informer sur les effets du partenariat, le ministère des affaires étrangères a récemment demandé une évaluation de la coopération décentralisée.

La Déclaration de Paris a globalement un impact fort sur la coopération concrète sur place et sur l'efficacité de l'action d'aide au développement. Elle influencera par ailleurs de plus en plus la coopération décentralisée. Pour le gouvernement français, les thèmes du traitement de l'eau et de l'éducation de base sont des axes essentiels de la coopération au développement, et 60 millions d'euros sont mis à disposition tous les ans pour des projets dans ces domaines.

IX.4. Coopération décentralisée en Allemagne – Défis et perspectives

Résumé de l'exposé de Monsieur Dr. Stefan Wilhelmy, Service pour les Communes du Monde (SKEW)



Le Dr. Wilhelmy décrit les conditions générales de la coopération décentralisée en Allemagne⁸. Pour la coopération décentralisée, il est important au regard de conditions de travail différentes de disposer d'une compréhension fondamentale commune des conditions générales de la coopération décentralisée. Dans le contexte des coopérations tripartites, il est important que la coopération décentralisée en Allemagne soit perçue comme une mission volontaire des communes.

Le rôle des communes en tant qu'acteurs de la coopération au développement est de plus en plus reconnu car elles disposent de compétences remarquables à résoudre les problèmes concernant la mondialisation, la décentralisation et l'autonomie communale.

Les communes agissent sur un pied d'égalité avec leurs partenaires et leurs activités sont particulièrement proches des citoyens. Néanmoins, le rôle spécifique des communes dans la coopération au développement et la relation des différents niveaux de l'État entre eux nécessite une définition plus précise. Ainsi, il convient d'intensifier la coopération entre les partenaires et les autres acteurs sur place (autres communes, ONG ou acteurs de la coopération technique publique par exemple). La croissance de l'engagement communal dans ce domaine est le signe du fort potentiel de la coopération décentralisée en Allemagne. À l'heure actuelle, il existe selon la base de données du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) 230 partenariats de développement décentralisés, et jusqu'à 400 selon certaines évaluations. Le SKEW fournit dans ce domaine une aide afin de soutenir le renforcement et la poursuite du développement des partenariats. La tendance actuelle du travail communal en partenariat s'éloigne de l'approche classique de l'aide (mesures d'infrastructure principalement dans les domaines de l'école, de la santé, de l'eau) pour se tourner vers une coopération technique et axée sur les projets plus poussés à l'échelon spécialisé (qui tient surtout compte des questions de gestion et de gouvernance) et la création de réseaux internationaux.

Selon une étude de l'Institut Allemand de Développement commandée par le SKEW, les principaux axes d'activité de la coopération décentralisée se situent dans le domaine de la diaspora, du soutien des ONG locales, du commerce équitable, des relations publiques, de l'éducation au développement et des coopérations décentralisées⁹.

La Déclaration de Paris donne aux communes un cadre d'orientation : les principes d'efficacité de la coopération qui y sont décrits devront être encore plus respectés dans le projet pilote de « coopérations décentralisées tripartites ». Ainsi, les résultats et l'alignement doivent être repensés ou clairement définis dans le cadre du projet pilote. Il est souhaitable que les partenai-

⁸ Présentation, voir l'annexe XIII.5

⁹ Fröhlich, Kathrin / Lämmlin, Bernd (2009): Kommunale Entwicklungspolitik in Deutschland. Bonn.

res burkinabè proposent des thèmes pour des projets concrets et réalisent eux-mêmes ces projets sur le terrain. Les partenaires allemands et français doivent quant à eux orienter leurs mesures sur les stratégies de développement locales de leurs partenaires burkinabè.

Il convient d'utiliser les liens avec les acteurs nationaux et internationaux, de trouver des indicateurs permettant de mesurer l'efficacité des projets de coopérations décentralisées et d'intensifier l'apprentissage mutuel au sein du réseau de coopérations tripartites.

La discussion sur le rôle spécifique des communes dans un système multi-niveaux s'accompagne également d'une orientation sur la qualité et l'efficacité de leurs projets par rapport à d'autres projets. L'échange avec des partenaires européens tels que CUF et les communes françaises permet un bon processus d'apprentissage dans lequel chacun peut tirer des leçons des forces et des approches particulières des partenaires et en profiter.

Une coordination efficace entre les différents partenaires qui tienne compte de leurs caractéristiques spécifiques est à même d'améliorer et de sauvegarder la qualité de la coopération au développement.

IX.5. Questions et discussion

La discussion qui a suivi a principalement porté sur la faisabilité des projets communs éventuels et sur la faisabilité du projet pilote de coopérations tripartites au Burkina Faso. Il a été souligné que pour les partenaires africains, la prévisibilité et la planification financière des projets étaient importantes. Dans les communes burkinabè, les possibilités de transposition sur le plan financier et du personnel sont globalement faibles, de sorte que l'aide à la transposition ou le renforcement des capacités devront être pris en compte dans le développement ultérieur du projet.

Concernant les projets soutenus par le gouvernement français, il faut tenir compte du fait qu'il s'écoule un certain temps avant que les fonds puissent être utilisés par les communes françaises. Par conséquent, il est important pour les partenaires du projet que le projet soit achevé dans les délais impartis afin d'en assurer le financement. Or, ces possibilités ne sont pas toujours données au Burkina Faso et il faut donc trouver des mécanismes permettant aux partenaires burkinabè de pouvoir transposer des projets fiables dans le temps imparti. Les défaillances sur le plan de la transposition apparaissent principalement en raison de questions techniques non résolues.

La planification du projet dans le cadre du partenariat tripartite doit s'effectuer en veillant à ce que tous les partenaires disposent des mêmes conditions de base. Le fait que la formation de personnels qualifiés disposant de compétences correspondantes au Burkina Faso ne puisse pas être réalisée aussi rapidement qu'il le faudrait constitue un problème lourd de conséquences. Par conséquent, il convient de prévoir dans le financement du projet des marges pour l'aide technique en vue d'une transposition réussie sur le terrain. L'aide technique comprend en particulier la formation de spécialistes compétents, l'implication de structures nécessaires sur place et l'acquisition de compétences en matière de planification de projet. C'est pourquoi le rôle des communes allemandes et françaises dans la coopération tripartite englobe également des prestations de soutien dans le cadre de la réalisation des projets dans tous les domaines concernés. Dans la formation, les partenaires doivent aussi développer pour ce faire les compétences nécessaires en matière de gestion de projet. Concernant les services de soutien au développement, au financement et à la réalisation du projet, une concertation étroite entre les partenaires est souhaitée.

Les partenaires Vence-Lahnstein-Ouahigouya ont déjà acquis de premières expériences positives dans ce domaine. Ici, une collaboration étroite a également lieu au niveau administratif et

différents services sont intégrés dans la réalisation du projet. Par ailleurs, les partenaires estiment qu'un travail avec des fonds communaux directs est plus simple dans le cadre du partenariat direct que d'autres modèles de financement.

X. Contribution : état actuel du projet pilote et intensification de la coopération

X.1. État actuel du projet pilote du point de vue des partenaires allemands

Résumé de l'exposé de Monsieur Dr. Stefan Wilhelmy, Service pour les Communes du Monde (SKEW)¹⁰

Le Dr. Stefan Wilhelmy souligne que l'évocation d'un projet commun du réseau à partir de l'été 2008 ne devait en aucun cas être interprétée comme étant une précipitation des communes allemandes. Si ce thème a été traité lors des deux derniers ateliers allemands, c'était pour établir au préalable si l'on se prononçait côté allemand en faveur ou non d'un projet commun du réseau et si l'on pouvait aussi s'en charger de façon réaliste.

Quels ont été les défis de la première année du projet (2007) du point de vue du SKEW ?

Le plus gros défi a été qu'il s'agissait de transformer une initiative bilatérale en un projet trilatéral. Les autres défis de la phase initiale ont été les suivants :

- différences de mandats, de ressources et de formes de travail des « organes de mise en œuvre » (SKEW, CUF, AMBF/DED)
- différentes formes de coopérations tripartites (conformément aux intentions)
- degré de mise en réseau très divergent des communes pilotes dans les trois pays (groupes de pays en France par exemple)
- création de liens entre la coopération décentralisée et les approches nationales/internationales
- Différence des attentes dans les communes pilotes

Qu'est-ce qui a été entrepris jusqu'à présent ?

1. Atelier bilatéral (franco-allemand) en avril 2007 à Bonn
2. Sélection des huit partenariats pilotes
3. Atelier avec les communes pilotes allemandes
4. Premier atelier tripartite à Ouagadougou fin 2007
5. Étude sur la coopération communale avec le Burkina Faso
6. Deux ateliers avec les communes allemandes (juin et juillet 2008)
7. Deuxième atelier trilatéral à Ettlingen le 15 novembre 2008

Quels sont les progrès et expériences d'apprentissage côté allemand ?

- Coopération et mise en réseau plus fortes des communes allemandes
- Coopération plus intense entre l'administration/la politique et les comités de jumelage dans les différentes communes pilotes
- Compréhension fondamentale commune des structures communales des partenaires en France et au Burkina Faso
- Renforcement de la sensibilisation à l'importance d'une compétence interculturelle

L'approche politique d'information pour les communes allemandes qui consiste à créer une compréhension fondamentale commune des structures communales, des conditions générales et de la manière d'agir des partenaires français et burkinabè est considérée comme très positive pour la réussite du partenariat. La formation à l'acquisition de compétences interculturelles est

¹⁰ Présentation, voir l'annexe XIII.6

indispensable pour fonder un bon partenariat car il faut connaître les différences de mentalité et d'action pour éviter les malentendus.

Il convient d'établir la contribution financière pouvant être fournie par les différents partenaires. À cet égard, les communes allemandes sont confrontées à un problème, à savoir que leurs capacités financières disponibles sont moins importantes que celles des communes françaises. Lors des ateliers des communes pilotes allemandes en juin et juillet 2008, la question de la pertinence d'un projet commun a été posée en raison de la dotation financière réduite des communes. Par conséquent, il faudrait soulever de nouveau dans le cadre de l'atelier tripartite la question de savoir ce que les différents partenaires sont en mesure de fournir.

Du point de vue allemand, la création d'un réseau de communes réfléchissant aux mêmes données du problème représente une avancée du projet pilote. Ainsi, les compétences interculturelles acquises au cours de ce processus d'apprentissage commun sont importantes.

Possibilités et limites du projet pilote du point de vue allemand :

Côté allemand, la coopération s'exerce principalement par un engagement bénévole. Or, ce travail bénévole implique aussi des limites concernant la portée de l'engagement et il faut établir ce qui peut être supporté par les partenaires allemands. Les ressources restreintes des communes sur le plan financier et du personnel limite également leurs possibilités d'action. Par ailleurs, les demandes de subvention au niveau national ne peuvent pas être effectuées par les communes mais uniquement par les comités de jumelage.

Les compétences spécifiques des communes dans le domaine de la décentralisation et de l'autonomie ainsi que sur le plan de l'approvisionnement en eau et du traitement des déchets sont en revanche insuffisamment utilisées. Une contribution possible des communes allemandes pourrait consister à renforcer leur apport aux projets en termes de compétences techniques. Les différentes sections des collectivités locales pourraient épauler les partenaires par des prestations de conseil. Les communes allemandes souhaitent obtenir des résultats concrets concernant les projets au Burkina Faso. Ce faisant, leur contribution au projet doit être visible afin de pouvoir continuer à recueillir des dons et à justifier leur engagement en réponse aux critiques politiques. Des processus décisionnels communs transparents sont un préalable à l'utilisation du bénéfice de la coopération tripartite.

Entre les partenaires tripartites, la concertation doit être encore plus étroite. Ce faisant, il s'agit d'identifier les domaines problématiques. Un aperçu des activités d'autres acteurs de la coopération au développement est également souhaitable afin de créer des synergies par le biais d'une concertation en partenariat avec d'autres acteurs (tel que le Village du Millénaire de Kongoussi de la Deutsche Welthungerhilfe en coopération avec la ville de Düsseldorf).

X.2. État actuel du projet pilote du point de vue des partenaires français

Résumé de l'exposé de Madame Astrid Frey, Cités Unies France (CUF)

Astrid Frey souligne une fois encore qu'entre les huit communes françaises, il existe aussi des situations de départ et approches différentes du partenariat. La diversité structurelle actuelle et les avancées diverses des projets montrent que chacune des coopérations tripartites a pris une forme individuelle. Elle attire l'attention sur le fait que suite aux élections municipales de mars 2008 en France, les responsables avaient changé dans la plupart des communes pilotes. Par conséquent, il est nécessaire de redéfinir l'importance du projet tripartite.

Lors de la dernière rencontre des collectivités locales à Paris (rencontre du Groupe Pays Burkina Faso les 3 et 4 octobre 2008), tous les participants ont souligné qu'ils étaient très intéressés par un projet commun du réseau dans le domaine de l'eau, de l'éducation ou de la formation. Toutefois, la question de savoir comment progresser dans ce domaine reste ouverte. L'intérêt portait principalement sur les domaines de la gestion de projet et de l'administration et non sur la construction de nouvelles infrastructures. Par conséquent, il sera important de travailler à l'avenir sur les formes de coopération et les processus décisionnels dans le réseau. Les responsabilités, les méthodes et les objectifs de l'action à venir doivent être définis. La dynamisation de la coopération décentralisée en France constitue un autre objectif.

Les formes de coopération et processus décisionnels communs doivent faire l'objet d'efforts communs en vue de les améliorer. En ce qui concerne les responsabilités sur place, la direction du projet et les mesures de formation nécessaires, des accords doivent être trouvés. À cet effet, il faut établir le bénéfice pouvant être obtenu dans la coopération tripartite concernant le savoir méthodique dans l'accompagnement de projet et le perfectionnement professionnel des communes burkinabè.

Pour soutenir l'économie burkinabè, l'intégration de l'artisanat traditionnel et sa formation continue peuvent être envisagées à titre de mesures d'accompagnement au sein du projet. Cette approche est également susceptible de contribuer à assurer les moyens de subsistance de la population.

X.3. État actuel du projet pilote du point de vue des partenaires burkinabè

Résumé de l'exposé de Monsieur Seydou K. Zagré, Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)

La forme de coopération innovante entre les partenaires tripartites est dans un premier temps limitée à une durée de trois ans dans le contexte du projet pilote. Depuis le début du projet pilote, dans le cadre des rencontres et des ateliers communs, mais également au-delà, un échange intense entre les partenaires a été établi. Pour les responsables du projet dans les communes pilotes, un atelier commun sur le thème de la gestion de projet est une étape supplémentaire envisageable pour assurer la bonne réussite des projets communs.

Dans le cadre de la préparation de l'atelier d'aujourd'hui, les communes burkinabè ont élaboré leurs possibilités et attentes vis-à-vis du projet pilote. Côté burkinabè, on est conscient que la circulation de l'information doit être facilitée et des efforts seront entrepris pour faciliter la communication.

La période prévue pour la réalisation commune du projet est très courte. Jusqu'à présent, la procédure commune et la répartition des responsabilités entre l'AMBF et les communes burkinabè ont fait leurs preuves et doivent être poursuivies.

Après élaboration des axes de coopération jusque fin 2009, un organigramme présentant les différentes mesures et projets des partenaires devra être établi. Par ailleurs, nous devons répondre ensemble à la question de savoir ce qui succédera à la phase d'essai du projet pilote.

Étant donné que les structures dans les différents pays sont très différentes, il est également prévu de trouver une répartition judicieuse des missions à accomplir dans le partenariat pilote. Afin de permettre la coopération décentralisée, les communes doivent se voir attribuer des compétences suffisantes. Pour une action plus rapide au sein du partenariat et afin de pouvoir élucider les questions qui se présentent, il convient en outre de délimiter et de définir les compétences entre les différentes communes et les différents acteurs. Pour souligner le bon travail accompli dans le cadre de la coopération tripartite, il est important d'obtenir des réussites concrètes pour le projet d'ici fin 2009.

X.4. Discussion finale

Pour assurer la réussite commune, il est indispensable en particulier de disposer de suffisamment d'informations. Des perfectionnements professionnels adaptés au projet pilote pour les partenaires du projet peuvent apporter ici une contribution importante étant donné que des connaissances des structures politiques et sociales permettent une meilleure collaboration qui intègre les particularités respectives.

Pour les partenaires, il est particulièrement important de dépasser leur propre cadre de référence et d'apprendre à percevoir et à accepter les différences. Ce faisant, les partenaires ne doivent pas s'adapter les uns aux autres mais accepter les données spécifiques dans un effort continu.

Dans la formulation commune du projet, les possibilités et limites des partenaires doivent être clarifiées. Des réussites concrètes sont attendues de tous les partenaires du projet pilote. Par conséquent, les participants doivent ajuster entre eux leurs attentes vis-à-vis du partenariat. Concernant la question de la suite de la coopération tripartite à expiration de la phase pilote, il ne faut pas non plus perdre de vue la durabilité et la pérennité des projets éventuels.

XI. Processus décisionnels communs, travail en partenariat dans les différentes communes et processus de concertation avec d'autres acteurs de la coopération au développement

Résultats des groupes de travail

XI.1. Comment assurer des processus décisionnels communs - Méthodes, procédures et acteurs ?

Présentation: Seydou K. Zagré (AMBF)

L'objet de la discussion porte sur les processus décisionnels se déroulant à trois niveaux : au sein des différentes communes (collaboration entre administration, politique et comités de jumelage/comités), entre les communes de la coopération tripartite et dans l'ensemble du réseau du projet pilote.

Les desiderata exprimés sur le plan de la collaboration entre les communes se déclinent en trois points :

1. Les responsables dans les différentes communes ne sont pas clairement définis
2. Absence de règles de décision claires entre les communes
3. Détermination des modalités de concertation et d'information mutuelle

Les suggestions suivantes sont apportées sur ces différents points :

- 1) Établissement d'une liste d'interlocuteurs centraux devant absolument être impliqués dans chaque commune qui représentent la société civile, l'administration et la politique. Les listes communales respectives seront recueillies dans le réseau et mises à la disposition de la totalité des 24 communes.
- 2) Dans toutes les décisions, les principes de la déclaration de Paris, et avant tout l'alignement sur les plans de développement locaux des communes burkinabè doivent être pris en compte.
- 3) La page en allemand et en français consacrée au projet sur le site web du SKEW (<http://www.service-eine-welt.de/dreieckspartnerschaften/dreieckspartnerschaften-start.html>) doit servir de plateforme de communication afin de mettre à la disposition de tous les rendez-vous importants (voyages de délégations, rencontres nationales), comptes rendus de toutes les rencontres nationales, bilatérales et trilatérales et informations factuelles importantes sur certains thèmes (sectoriels, interculturels et de géographie régionale). Concernant les informations importantes, telles que le compte rendu d'un atelier national, il a été suggéré de les distribuer également par e-mail.

XI.2. Comment renforcer le dynamisme du travail en partenariat dans les différentes communes et quelle peut être la contribution des partenaires pour y parvenir ?

Présentation: Astrid Frey

Les participants des groupes de travail soulignent tout d'abord les différences structurelles entre communes du Nord et du Sud ainsi que les différentes structures d'acteurs dans chaque commune particulière et débattent de la question du renforcement du dynamisme dans le travail en

partenariat du point de vue des partenaires du Nord et du Sud. Par ailleurs, les partenaires examinent le mode de fonctionnement de la circulation actuelle de l'information s'agissant de la participation renforcée de la population au projet pilote.

L'échange entre les différentes communes et comités de jumelage devra être effectué par des délégations, ce qui permettra de rendre tangibles les différentes mesures et réussites du projet. Au sein de la coopération tripartite, des exemples de projets éloquentes devront être trouvés. Il faudra également créer des réseaux thématiques directs entre les différents acteurs du développement. Leur regroupement pourrait éventuellement aussi permettre d'élargir les ressources financières de certains projets.

L'intégration ou la mise en réseau d'une multitude d'institutions et de groupes d'acteurs (tels que les centres de loisirs et bibliothèques par exemple) est nécessaire afin d'ancrer le partenariat dans la population et de contribuer à faire vivre la coopération. Sur le plan des relations publiques du projet pilote, une exposition itinérante pour les communes partenaires représente la possibilité de faire connaître le projet et d'y intéresser la population. Le projet peut aussi être intégré à d'autres événements culturels. Une rencontre des différents acteurs dans le cadre d'événements culturels peut ainsi fournir l'occasion d'un échange d'informations. Les jeunes étant ouverts aux questions de la solidarité, le projet peut aussi être présenté dans les classes, les groupes de jeunes et autres. Des mesures similaires peuvent aussi renforcer l'engagement des femmes. Il convient de trouver en général des mesures adaptées aux publics ciblés. Certains groupes/acteurs doivent aussi être spécifiquement invités dans les organes de décision.

Les possibilités de communication communale telles que les bulletins municipaux p. ex. représentent une possibilité d'information supplémentaire dont les comités de jumelage ne disposent pas. En raison des différences de structure des différents partenariats, il n'existe pas de schéma universel pour la répartition des tâches entre les communes et comités de jumelage. Il ne faut pas intégrer uniquement le plus haut niveau de l'administration communale dans le partenariat, les structures communales aux échelons inférieurs doivent aussi pouvoir s'impliquer. Pour favoriser la transparence et une bonne politique d'information, il est important de prendre les décisions à une large échelle.

XI.3. Comment améliorer la concertation avec d'autres acteurs de la coopération au développement allemande et française au Burkina Faso ?

Présentation: Margot Bonnafous

Les membres du groupe de travail commencent par classer le degré de mise en réseau entre les différents partenaires. Les partenaires allemands et français estiment que le degré de mise en réseau actuel est faible, tandis que les participants burkinabè tendent plutôt vers une mise en réseau moyenne dans leur évaluation. Tous les participants du groupe de travail s'accordent sur le fait que l'interaction ne fonctionne pas bien actuellement dans la coopération décentralisée. La concertation, la transparence et la coordination sont plutôt négativement évaluées pour le moment. Il faudrait trouver entre les partenaires tripartites un mécanisme qui facilite également la collaboration avec d'autres acteurs pour les processus décisionnels futurs. Jusqu'à présent, les acteurs burkinabè communiquent la plupart du temps via les partenaires français qui consultent ensuite les Allemands.

Afin de faciliter les processus de concertation, des bureaux de développement pourraient être établis au niveau communal, ou un acteur privé pourrait prendre en main des services communaux spécialisés et le suivi du projet sur place. Les participants allemands du groupe de travail

estiment toutefois que l'établissement d'un service communal n'est pas nécessaire et qu'il n'est pas réalisable d'un point de vue financier.

Il faudrait également régler la question essentielle de déterminer lequel des différents acteurs est chargé du pilotage de l'avancement des projets de développement. À cet effet, il faut également convenir si cette tâche doit être effectuée par les pouvoirs publics ou par les associations. Ces dernières ne disposent toutefois pas des budgets financiers nécessaires pour confier cette tâche à un assistant qualifié, condition nécessaire pour garantir une réalisation professionnelle des projets. Compte tenu de ce problème fondamental, la bonne gestion du projet des comités de jumelage ne peut être assurée qu'avec un engagement privé soutenu. Dans les communes et régions françaises, il existe en revanche des interlocuteurs compétents en matière de coopération décentralisée. Les acteurs participant aux systèmes multi-niveaux existants doivent coopérer entre eux sur un pied d'égalité. Indépendamment de la question de l'acteur entrant en ligne de compte, il faut garantir que les plans de développement des différents niveaux burkinabè soient respectés lors de la planification du projet.

À l'heure actuelle, outre les partenaires communaux, les acteurs suivants participent aux coopérations tripartites au Burkina Faso :

- Coté Nord
- DED (D)
- Maison de la Coopération et Direction de la Coopération (BF)
- AMBF (BF)
- Comité national des jumelages (BF)
- GTZ (D)

Les acteurs suivants de la coopération au développement au Burkina Faso ont été identifiés dans l'optique d'une mise en réseau améliorée :

- AFD (Agence française de développement)
- CUF
- SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'ambassade)
- Service de l'ambassade allemande
- Ambassade burkinabè en Allemagne et en France
- ONU (Organisation des Nations Unies)
- ONG
- Ministère burkinabé des affaires étrangères et de la coopération décentralisée
- Associations françaises
- Églises
- Acteurs internationaux et ONG de pays tiers

La coordination du travail en réseau nécessite absolument une répartition des différentes activités, des positions concrètes et un consensus sur le pilotage des projets. Les collectivités locales burkinabè peuvent prendre en main la coordination des différentes activités, il convient toutefois de régler comment parvenir à la transparence et à l'efficacité souhaitées. Concernant la question de savoir si la coordination au Burkina Faso doit s'effectuer au niveau national ou au niveau décentralisé, il convient de reconnaître que le niveau national occupe toujours une position importante dans la coopération et influence la réussite des projets. Les parallélismes, structures et compétences, mais aussi les hiérarchies en place doivent être respectés. L'AMBF se prête très bien au rôle de point de contact pour la coopération au développement au Burkina Faso et côté allemand, le SKEW pourrait jouer ce rôle. Cependant, l'initiative de la coopération décentralisée doit absolument rester l'affaire des collectivités locales.

XI.4. Discussion

La proposition du Dr. Stefan Wilhelmy (SKEW) d'élaborer les principes de la coopération trilatérale sous forme de lignes directrices recueille l'assentiment général. Les principes d'une bonne coopération bilatérale peuvent également être appliqués ici. Globalement, tous les partenaires souhaitent une intensification de la coopération.

XII. Concertation concernant les idées de projet des différents partenaires en vue de formuler des propositions concrètes

XII.1. Axes thématiques pour des projets de coopération au développement au Burkina Faso

Lors de la préparation de l'atelier tripartite d'Ettlingen, les maires burkinabè se sont mis d'accord lors d'une réunion commune sur les thèmes de l'éducation et de l'approvisionnement en eau comme axes thématiques de projets concrets.

Ce faisant, les projets dans le secteur de l'approvisionnement en eau doivent également se pencher sur le problème de l'eau potable et d'une bonne gestion de l'eau pour assurer la sécurité d'approvisionnement. À l'heure actuelle, l'eau de surface est principalement recueillie dans des réservoirs et lacs de retenue puis mise à la disposition de la population et des agriculteurs au Burkina Faso. Parallèlement aux projets de construction de puits, un projet dans ce secteur serait également envisageable. Le thème de l'approvisionnement en eau continue d'occuper une place importante pour les partenaires burkinabè.

Dans le domaine de l'éducation, les projets de construction d'école devraient impliquer l'artisanat burkinabè traditionnel et les matériaux de construction du pays afin de renforcer l'économie locale. Pour créer des synergies et assurer la durabilité, les projets de construction d'école doivent être coordonnés avec les plans de développement communaux. Les directeurs d'école et professeurs doivent également être impliqués de façon à améliorer les prestations d'éducation.

Les projets des partenaires tripartites peuvent toutefois aussi se pencher sur le domaine de la santé. Ainsi, il est possible d'investir dans l'éducation et la sensibilisation de la population dans des centres de santé afin de préserver la santé, en informant et en instruisant les femmes sur des questions de santé et d'hygiène dans la famille et pendant la grossesse par exemple. Le travail d'information dans les centres de santé est considéré comme très important, et des projets concrets dans ce domaine peuvent aussi encore être réalisés pendant la durée du projet pilote.

Le maire de Réo Matthieu Bayala souligne qu'il serait très dommage qu'aucun projet concret ne soit réalisé au Burkina Faso à la fin du projet pilote.

Côté burkinabè, l'AMBF coordonne les partenariats tripartites. Pour pouvoir utiliser les ressources et capacités à résoudre les problèmes, elle devrait donc aussi être impliquée dans la planification de projet.

XII.2. Vers un projet commun ? - Discussion entre les partenaires

Les projets de la coopération tripartite ne sont pas sensés comprendre la formation des enseignants. Il convient bien plus de veiller à la cohérence de la coordination. Cela signifie que le plan de développement communal est intégré dans la planification de projet dans le secteur de l'éducation afin que le gouvernement burkinabè puisse mettre à disposition les personnels enseignants et les matériels scolaires nécessaires. Les projets de construction d'école ne doivent pas viser uniquement la construction des écoles mais se concentrer par ailleurs aussi sur la formation technique du personnel afin que les écoles deviennent un véritable centre de vie.

L'installation de capteurs solaires, de jardins ou la construction de logements pour les professeurs pourrait constituer un engagement complémentaire dans ce domaine.

Actuellement, la multitude de petits barrages de retenue au Burkina Faso ne rencontre pas uniquement un écho positif chez les pays voisins. Les maires burkinabè considèrent toutefois que la décision originaires provient ici de l'État et qu'elle doit aussi être respectée par les pays voisins. L'intention n'est pas de provoquer une pénurie d'eau chez les pays voisins en construisant les barrages de retenue, et des efforts importants sont entrepris dans les régions frontalières au niveau régional afin d'endiguer la pénurie d'eau. Une mise en réseau avec la Côte d'Ivoire et le Ghana doit être établie afin de garantir la meilleure gestion possible des ressources et de maîtriser les défis du développement. La coopération dans les régions frontalières sur ce terrain peut être considérée comme très bonne, pour les petits points d'eau, la concertation fonctionne tout à fait sans difficultés ni confrontations. L'approvisionnement en eau et en électricité est un thème prioritaire, et le droit international considère sans équivoque la construction de barrages de retenue comme un instrument d'action légitime. Les barrages de retenue destinés à l'approvisionnement de la population ont pour objectif de ménager l'eau en tant que ressource et non pas de la gaspiller. La culture irriguée dans l'agriculture est considérée comme la clé d'un meilleur développement et de la sécurité alimentaire de la population. En raison des quantités de pluie temporairement élevées, les barrages de retenue ne peuvent plus retenir totalement l'eau, de sorte que le conflit avec les pays voisins s'est relativisé au cours de cette année.

En ce qui concerne la gestion qualitative de l'eau, des exigences environnementales ont été formulées sur la base d'initiatives et d'études nationales concernant le rejet des eaux usées. Une vérification en cours de la qualité de l'eau dans des eaux assez importantes a révélé que l'eau était principalement polluée par les entreprises privées. À titre de contre-mesure, des études d'impact sur l'environnement ont notamment été introduites avant de construire de nouvelles entreprises. Compte tenu de l'évaluation actuellement en cours, l'état de pollution des eaux n'est pas encore tout à fait clair. Des initiatives actuelles du ministère de l'environnement visent des mesures communes dans le domaine de la diversité biologique et de la pollution de l'eau et de l'air, ce qui signifie que les problèmes sont connus et que des mesures ad hoc doivent apporter des améliorations. Par ailleurs, le ministère de l'agriculture et de la recherche a également initié un plan visant à lancer une agriculture écoproductrice. La tendance est à l'utilisation renforcée de produits respectueux de l'environnement alors qu'une coopération étroite s'opère ici entre la recherche et l'agriculture.

Les idées de projet concernant la construction d'écoles et de puits se situent dans les limites des possibilités de subvention de l'UE et des programmes de soutien nationaux. Elles représentent donc un cadre d'action pour des projets communs également susceptibles d'être réalisés et subventionnables dans la coopération tripartite.

Le document des maires burkinabè en cours d'élaboration vise prioritairement la normalisation et la création d'écoles. Dans ce secteur, il existe déjà des projets architecturaux de base pour la construction d'écoles qui impliquent l'artisanat local et les produits locaux. Au-delà de la remise en état des écoles, des prestations d'éducation peuvent aussi être comprises s'agissant de la maintenance et de l'artisanat.

Pour les projets de puits, compte tenu de l'ensablement et de l'assèchement des puits creusés construits jusqu'à présent, la question de l'utilité de ce type de projets se pose. Il convient donc de tenir compte des études sur la situation géologique et sur les réserves en eaux profondes avant la construction. À cet égard, le relevé des eaux du ministère burkinabè qui comprend tous les puits actuellement en place ou prévus ainsi que les capacités de rétention du pays peut éga-

lement être pris en compte. Une gestion globale de l'eau doit comprendre non seulement les réserves d'eau de surface mais aussi les eaux profondes et l'alimentation des puits.

Le rapport sur la situation en matière d'approvisionnement en eau doit être distribué aux partenaires. Néanmoins, l'étude du ministère burkinabè n'a pas contribué à mettre toutes les parties d'accord, les informations sur le nombre de puits nécessaires dans les communes sont toujours insuffisantes. Une réunion prochaine du conseil national de l'eau va contribuer à régler cette situation difficile et permettre de disposer d'informations transparentes sur les puits en place dans les communes. Au cours de cette réunion, il faudra également coordonner les points de vue sur la durée d'utilisation des puits et la nécessité d'en construire de nouveaux.

Concernant la gestion de l'eau, il est possible de trouver dans les différentes communes des formes adaptées dans lesquelles les partenaires tripartites peuvent également intégrer les thèmes de l'éducation et de la santé. Ainsi, sous le thème général de la gestion de l'eau, différentes facettes de ce domaine peuvent faire l'objet de projets communs. Le traitement des effets du changement climatique sur la gestion de l'eau et la formulation de stratégies d'adaptation locales ainsi qu'un enseignement de l'hygiène des puits peuvent servir d'approche explicative et d'action d'un projet commun par exemple. Dans le cadre de projets concrets, des prestations d'éducation parallèles sont susceptibles de déclencher un processus vers une sensibilité environnementale et une protection de l'environnement renforcées afin d'obtenir un meilleur résultat. L'association des professionnels et de la population est indispensable pour assurer une utilisation plus économique et écoresponsable de l'eau.

La réalisation d'un projet commun doit être envisagée à titre de mesure complémentaire des différentes activités dans la coopération tripartite. En raison de la taille nécessaire du projet, une demande de projet auprès de la Commission européenne nécessite toutefois une compétence technique élevée, c'est pourquoi l'utilisation de fonds nationaux pour réaliser le projet pourrait constituer une option envisageable. Du point de vue français, la collaboration sur une base volontaire doit toutefois rester le point de départ des efforts en matière de projet. Il existe à ce niveau suffisamment de compétences techniques qui doivent être utilisées pour le démarrage et la transposition de projets.

Les partenaires sont déjà d'accord sur les projets prioritaires, cependant, la question de l'approche concrète et du volume de prestations possible des partenaires reste toujours. Les projets globaux tels qu'ils ont déjà été transposés avec beaucoup d'engagement par l'ONG « Solidarité Afrique » englobent des concepts intégrés tels que la construction d'écoles et de puits ou l'aménagement de pépinières et de jardins potagers. Ce type de projet qui n'assure pas uniquement la qualité scolaire mais aussi l'approvisionnement se situe aussi dans les limites des possibilités communales.

Astrid Frey, CUF, souhaite comme procédure concrète le dépôt d'une proposition de projet auprès de l'UE en intégrant les collectivités locales communales. Pour CUF, un engagement au-delà de la phase pilote de la coopération communale tripartite n'est vraisemblable que si l'on formule en commun une proposition de projet concrète. Auparavant, il faut toutefois déterminer les responsables du projet au niveau technique, la question du point de contact, la formation d'un comité de projet ainsi que le co-financement.

Dr. Stefan Wilhelmy, SKEW, propose de réaliser avant le dépôt de la demande une analyse des besoins dans les communes burkinabè en se mettant d'accord sur un thème général particulier. Sur la base du besoin communal, un projet concret pourrait alors être formulé dans le cadre des coopérations tripartites. La formation de communautés éducatives thématiques qui élaborent des axes d'action parmi les différents domaines représente une option supplémentaire vers

une réalisation de projet. En raison du volume nécessaire, une demande UE doit être considérée avec scepticisme, car une demande de subvention n'aura de chance d'aboutir que si des axes ont été définis au préalable.

XII.3. Entente sur l'action à venir en vue de réaliser des projets communs

Bien que le secteur eau représente un axe manifeste de la discussion, aucune tendance claire ne se détache concernant le secteur de projet privilégié par toutes les personnes présentes. C'est pourquoi tant M. Dr. Wilhelmy que l'ambassadeur M. Niodogo soulignent qu'il existe de nombreuses jonctions entre les secteurs eau et éducation :

- Approvisionnement en eau dans les écoles : irrigation des jardins d'école, eau potable pour les élèves et les professeurs ;
- Sensibilisation des adultes et des enfants dans les domaines de l'hygiène, d'une utilisation efficace et durable de l'eau, de la protection de l'eau (contre les pesticides, etc.), de la désertification et de l'adaptation au changement climatique.

Alors qu'aucune décision claire ne peut être prise en séance plénière après cela, une chose devient évidente : cette rencontre trilatérale ne pourra être un succès que si l'on trouve un thème général à partir duquel chaque partenariat communal tripartite pourra ensuite spécifier ses besoins propres. Les consultations d'une demi-heure au sein des partenariats tripartites et des groupes nationaux accordées ensuite aboutissent finalement au résultat suivant annoncé par Monsieur Bayala, car tous les partenaires du Burkina se mettent d'accord sur un thème : ***Gestion de l'eau et stratégies d'adaptation locales au changement climatique mondial.***

Les partenaires burkinabè affirment que la discussion d'aujourd'hui les a beaucoup aidés à développer des idées de projet réalistes et tangibles. Le thème central qu'ils envisagent est la gestion durable de l'eau compte tenu du changement climatique, toutes les mesures devant être placées sous ce leitmotiv.

À l'instigation des communes françaises, Astrid Frey, CUF, suggère que les partenaires allemands et français mettent à disposition 8 000 € au total pour l'établissement d'une étude de faisabilité. Une telle étude ne devra pas uniquement considérer les projets possibles sur place mais surtout intégrer les besoins des partenaires tripartites. Une demande de projet éventuelle auprès de la Commission européenne devrait ensuite être établie par les partenaires burkinabè.

Ces propositions recueillent l'assentiment de tous les participants, le vote donne les résultats suivants :

- Les huit représentants burkinabè du partenariat approuvent les propositions à l'unanimité ;
- Sur les sept représentants français présents, tous accueillent également positivement toutes les propositions. Étant donné que pour Vence, seuls des représentants des comités de jumelage sont présents, l'accord est donné sous réserve des résultats du vote dans la commune. Aucun représentant de Morlaix n'est présent.
- Sur les huit partenaires allemands présents, tous approuvent également la totalité des propositions. Les représentants du comité de jumelage de Melsungen et le représentant de Mühlheim donnent toutefois leur accord sous réserve de l'approbation des administrations communales. Lahnstein donne son accord sous réserve de l'approbation du bureau du comité de jumelage.

XII.4. Détermination des autres besoins des partenaires tripartites

À l'issue de l'atelier, le besoin de mesures de soutien comme fondement de la coopération tripartite a de nouveau été abordé. L'acquisition de compétences interculturelles est toujours considérée comme un aspect important pour les activités communes puisque la connaissance des différents cadres de référence, modes de travail et attentes permet une meilleure collaboration. Des formations interculturelles peuvent être proposées aux intéressés des communes sur place, dans le cadre de cours des universités populaires par exemple. Pour les formations interculturelles, les programmes de soutien de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse peuvent également être utilisés.

Afin de se concerter sur l'action à venir en matière de projet, d'autres rencontres au Burkina Faso et en France sont souhaitées. Il serait aussi éventuellement envisageable d'établir des rencontres semestrielles fixes.

Pour transmettre la perception spécifique des partenaires, des séminaires de civilisation traitant de la politique actuelle, des structures administratives et de la culture dans les différents pays sont aussi envisageables. Ils devraient alors être documentés et si possible utilisés pour des publications.

Afin d'améliorer la communication, des informations régulières sur la coopération des partenaires et l'état actuel du projet, sous forme de bulletins d'information par exemple, sont souhaitées. Le SKEW propose de publier les informations sur sa page en deux langues. Pourraient y être publiés notamment les résultats de l'étude de faisabilité, les dates de visite et des informations sur l'état du partenariat et des projets.

Comme feuille de route en vue de la réalisation des projets communs, il est convenu que CUF et le SKEW déterminent ensemble les modalités concernant l'étude de faisabilité. Début 2009 suivront l'appel d'offres pour l'étude et la demande de paiement adressée aux partenaires. Les premiers résultats de l'étude pourraient alors être disponibles dès mi-2009. Une nouvelle rencontre bilatérale entre les partenaires allemands et français afin de formuler ensemble le projet devra ensuite avoir lieu. Une formation interculturelle commune pourra éventuellement aussi avoir lieu à cette occasion.

Les partenaires burkinabè se rencontreront également bientôt dans le cadre d'une réunion commune afin d'échanger leurs points de vue sur les résultats de l'atelier d'aujourd'hui et sur les perspectives du partenariat. L'AMBF communiquera aux partenaires les résultats de cette réunion.

XIII. Anhang/Annexe

XIII.1. Teilnehmerliste / Liste des participants

Kommune/ Commune	Teilnehmer/Participant	Funktion/Fonction
---------------------	------------------------	-------------------

Ettlingen - Epernay - Fada N´Gourma

Ettlingen	Gudrun John	Vorstand des Partnerschaftsvereins Solidarität Fada N'Gourma / Responsable "Solidarité Fada N'Gourma"
Ettlingen	Sabine Tölke-Rückert	Vorstand Solidarität Fada N'Gourma / Responsable "Solidarité Fada N'Gourma"
Ettlingen	Karin Herder-Gysser	VHS Ettlingen / Université Populaire d'Ettlingen
Ettlingen	Gabriela Büsselmeier	Oberbürgermeisterin/Maire
Ettlingen	Jürgen Becker	Vorstand Solidarität Fada N'Gourma / Bureau Solidarité Fada N'Gourma
Epernay	Geneviève Lamotte	Delegierte Gemeinderätin / Conseillère municipale déléguée
Epernay	Patricia Chollet	Vorstand Epernay Partnerschaften / Responsable Epernay Jumelages
Epernay	Daniel Guerlet	Präsident der commission cooperation / Président de la commission coopération
Fada N'Gourma	M. Moumouni Kocty	Bürgermeister/ Maire

Herzogenaurach - Châtelleraut - Kaya

Herzogenaurach	German Hacker	Erster Bürgermeister/ Maire
Herzogenaurach	Rosa Abel	Verantwortliche für Städtepartnerschaft / Responsable Jumelage
Herzogenaurach	Thomas Schäfer	Gleichberechtigter Vorsitzender / Schriftführer Président / secrétaire égal en droits
Châtelleraut	Jacque Raynaud	Sachbearbeiter Internationale Beziehungen / Chargé de mission relations internationales
Châtelleraut	Maryse Lavrard	Erste Stellvertretende Bürgermeisterin / Première adjointe au maire
Châtelleraut	M. Lucas	Kassenwart von Kaya-jumelage / Trésorier de Kaya-jumelage
Kaya	M. Mahama Belemviré	Bürgermeister/ Maire

Kommune/ Commune	Teilnehmer/Participant	Funktion/Fonction
---------------------	------------------------	-------------------

Ladenburg - Laval - Garango

Ladenburg	Helmut Pohl	Vorstand Projekte / Directeur des projets
Ladenburg	Wolfgang Metzger	Vorstand Technik / Directeur technique
Laval	Francoise Marchand	Stellvertretende Bürgermeisterin / Adjointe au maire
Laval	Jean-Michel Roche	Präsident des Partnerschaftsvereins / Président du comité de jumelage
Garango	M. André Zouré	Bürgermeister/Maire

Lahnstein - Vence - Ouahigouya

Lahnstein	Wolfgang Blüm	Präsident Partnerschaftsverein / Président du comité de jumelage
Lahnstein	Hans Rothenbücher	Partnerschaftsverein / Comité de jumelage
Lahnstein	Peter Labonte	Oberbürgermeister/ Maire
Vence	Bernard Joudon	Präsident des Partnerschaftsvereins / Président du comité de jumelage
Ouahigouya	M. Hamidou Ouédraogo	Erster Stellvertretender Bürgermeister / Premier adjoint au maire

Ludwigsburg - Montbéliard - Kongoussi

Ludwigsburg	Christine Süß	Städtepartnerschaft/ Jumelage
Ludwigsburg	Otfried Ulshöfer	Partnerschaftsverein / Comité de jumelage
Montbéliard	Anne-Laure Zainane	Sachbearbeiterin Kultur und Erbe / Chargée de mission culture et patrimoine
Montbéliard	Laurent Vaté	Stellvertretender Direktor aller Ämter / Directeur adjoint des services
Kongoussi	Sophie Sawadogo	Bürgermeisterin/ Maire

Melsungen - Dreux - Kougoudou

Melsungen	Günther Potyka	Sprecher Partnerschaftsverein / Porte-parole du comité de jumelage
Melsungen	Hartmut Brübach	Städtebeauftragter Melsungen - Koudougou / Responsable du jumelage Melsungen - Kou- dougou
Dreux	Michel Beaur	Kassenwart des Partnerschaftsvereins / Trésorier du comité de jumelage
Dreux	Claudine Serasini	Präsidentin des Partnerschaftsvereins / Présidente du comité de jumelage
Koudougou	M. Seydou Zagré	Bürgermeister/ Maire

Kommune/ Commune	Teilnehmer/Participant	Funktion/Fonction
---------------------	------------------------	-------------------

Mühlheim - St.Priest - Nouna

Mühlheim / Main	Thorsten Ehmann	Koordinator Kooperationsprojekt Nouna / Coordinateur de projet de coopération Nouna
St. Priest	Gérard Heinz	Gemeinderat / Conseiller municipal
Nouna	Mariam Fofana	Bürgermeisterin/ Maire

Würselen - Morlaix - Réo

Würselen	Josefine Schulz	Freundschaft Burkina Faso / Amitié Burkina Faso
Würselen	Ellen Thielen-Vafaie	Verantwortliche Partnerschaftsverein, Kassiererin / Responsable du comité de jumelage, trésorière
Morlaix	-	-
Réo	M. Matthieu Bayala	Bürgermeister/ Maire

Institutionen/ Institutions

Servicestelle Kommunen in der Einen Welt (SKEW), InWEnt gGmbH / Service pour les Communes du Monde (SKEW), InWEnt gGmbH	Dr. Stefan Wilhelmy
	Jennifer Ichikawa
	Ulrich Held
	Barbara Kastl
Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ), Referat 114 / Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement), service 114	Dr. Heike Litzinger
Cités Unies France (CUF)	Astrid Frey
Deutscher Entwicklungsdienst (DED) / Service allemand de développement (DED)	Barbara Lehmann-Detscher
Botschaft von Burkina Faso in Deutschland / Ambassade du Burkina Faso en Allemagne	Xavier Niodogo
Euro-Institut	Bonnafous
Institut Régional de COopération Développement (IRCOD) / Institut Régional de COopération Développement (IR- COD)	Denis Schultz

XIII.2. Unterlagen des AMBF zum Workshop / Documentation de l'AMBF pour l'atelier

Exposé de Monsieur SEYDOU ZAGRE, maire de Koudougou, Secrétaire général de l'AMBF
Thème : Projet pilote de coopération décentralisée tripartite Burkina- France- Allemagne

Introduction :

L'idée du projet de coopération communale tripartite qui vise à créer une synergie d'action entre acteurs de la coopération décentralisée à travers la promotion des jumelages franco-germano-africains a été lancé au Burkina Faso à l'issue d'un atelier organisé en marge des journées de la commune burkinabè 2007. Elle a été accueillie très favorablement par les huit (8) communes burkinabè partenaires à la fois de collectivités françaises et allemandes.

Les Huit (8) communes burkinabè et leurs partenaires français et allemands concernés par le projet de coopération communale tripartite, sont les suivants :

Communes burkinabè	Partenaires allemands	Partenaires français
Koudougou	Melsungen	Dreux
Réo	Würselen	Morlaix
Ouahigouya	Lahnstein	Vence
Nouna	Mühlheim	Saint Priest
Fada Ngourma	Ettlingen	Epernay
Garango	Ladenburg	Laval
Kongoussi	Ludwigsburg	Montbéliard
Kaya	Herzogenaurach	Châtelleraut



Objectifs du projet :

- consolider des jumelages franco-germano-burkinabè déjà existants dans le but de renforcer la coopération décentralisée et les partenariats Nord-Sud. Son objectif général est de vérifier et dans la mesure du possible,
- démontrer que **le modèle de partenariat tripartite est susceptible de disposer d'une valeur propre.**
- indiquer à quel point le modèle de partenariat tripartite peut **offrir une valeur ajoutée par rapport aux projets de coopération décentralisée bilatéraux.**
- renforcer les activités des communes en matière de politiques de développement ;

- promouvoir la coopération européenne dans le domaine de la coopération au développement menée localement ;
- intensifier et améliorer la coopération au développement avec les communes en Afrique francophone ;
- élargir cette forme innovante de coopération communale au développement, si celle-ci fait ses preuves au cours de la phase pilote.

Montage institutionnel et opérationnel du projet

Le Service pour les Communes du Monde et Cités Unies France (CUF) sont chargés par les Ministères allemand et français de monter le projet et d'organiser la concertation au Nord. Ils ont pour mission de conseiller les acteurs de ces partenariats, de les interconnecter au-delà des frontières et de renforcer leur compétence pour améliorer les résultats de la coopération tripartite.

Côté Sud la structure porteuse du projet est l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF), structure faitière de l'ensemble des communes burkinabè (soit 49 communes urbaines et 302 communes rurales) qui se fait accompagner techniquement par la Maison de la Coopération Décentralisée (MCD), le Comité National de Jumelage (CNJ) et la représentation du Service Allemand de Développement (DED) au Burkina Faso.

L'aval de l'Etat burkinabé est acquis à travers l'implication de la Direction de la Coopération Décentralisée du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation qui participe aux activités du projet.

Moyens de mise en œuvre

L'implication des ministères des affaires étrangères français et allemand va au delà du simple lancement de l'idée et s'exprime en termes d'engagements financiers pour mettre en œuvre le projet.

En termes de ressources humaines, chacune des structures partenaires du Sud (AMBF, CNJ, MCD, MATD) a désigné un point focal qui participe régulièrement aux rencontres et missions. Le DED a mis à disposition du projet une assistante technique junior chargée d'organiser les différentes rencontres, d'en assurer le secrétariat et de veiller à la logistique (mise à disposition lors des missions de véhicules).

Activités de la phase pilote du projet au Burkina Faso

Bien que la phase pilote de ce projet se réalise sur une durée de 3 ans (2007-2009), le projet n'a été lancé officiellement au Burkina Faso qu'en décembre 2007 avec la tenue de l'atelier ayant regroupé les représentants de toutes les communes partenaires (burkinabé, allemandes et françaises) et des structures partenaires.

Avant ce démarrage effectif, plusieurs rencontres ont eu lieu entre les acteurs du Nord. Les structures organisatrices du Sud ont également tenu plusieurs réunions de travail qui leur ont permis de préparer l'atelier et de faire des propositions pour les actions.

Les activités retenues concernent :

- la conduite de mission dans chacune des communes concernées. Ces missions ont permis d'échanger avec les acteurs sur la collaboration tant avec les partenaires du Nord qu'entre les structures de portage du partenariat au Sud (conseil Municipal, Comité local

de jumelage, associations diverses...), de la gestion du patrimoine issu de la coopération décentralisée ;

- l'organisation de sessions de sensibilisation-formation sur des sujets reflétant les demandes des acteurs;
- la réalisation de voyages d'études et d'échanges entre les communes concernées par le projet qui devraient leur permettre de tirer profit des exemples où la coopération tripartite marche mieux ;
- l'organisation de différents ateliers afin de permettre un échange régulier entre les représentants allemands, français et africains et les structures partenaires du projet. Ces temps forts devraient être des moments de critiques et de recommandations sur les actions des communes partenaires et d'orientation pour la poursuite du projet pilote.

Il est à noter que des missions d'échanges dans chacune des communes ont été effectuées dans chacune des 8 communes concernées.

Un atelier de formation/sensibilisation sur les démarches de gestion de projets tenant compte de la dimension multi acteurs a été organisé le 9 juillet au profit des élus locaux et responsables du suivi des projets au sein des Comités Locaux de Jumelage.

Forces et faiblesses :

Les missions de terrain effectuées dans les 8 communes burkinabè ont permis de relever des forces et des faiblesses inhérentes à chaque expérience.

Les forces :

- **Coopération tripartite : une volonté déjà exprimée par les acteurs burkinabè**

L'idée de créer une synergie entre les partenaires de coopération décentralisée du Nord agissant sur un même territoire existe déjà depuis plusieurs années. Au Burkina Faso, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) ainsi que l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF), le Comité National de Jumelage (CNJ) l'ont souvent exprimée et d'autres comme la Maison de la Coopération Décentralisée (MCD) l'ont inscrite dans leur champ de mission.

Le projet pilote « tripartite » est une initiative qui arrive à un moment où il est nécessaire d'accompagner les dynamiques naissantes à la faveur de la communalisation intégrale.

La mise en synergie des partenaires d'un territoire peut permettre de mieux orienter les actions dans un sens commun et améliorer ainsi l'impact. Dans le cas des partenaires européens de la coopération décentralisée, l'idée est encore plus pertinente en terme de mobilisation de fonds, car elle permet, outre la contribution des collectivités elles-mêmes et les cofinancements de leurs Etats respectifs, de rendre accessibles aux partenariats tripartites les guichets de l'Union Européenne.

- **L'affirmation du rôle moteur des communes**

La mise en œuvre de la communalisation intégrale a favorisé l'émergence de nouveaux acteurs légitimes dans le paysage institutionnel local burkinabé. Les communes sont aujourd'hui au centre des orientations de développement de leur territoire et doivent en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Les comités locaux de jumelage (CLJ) rencontrés dans les zones du projet de coopération communale tripartite reconnaissent ce changement et se disent actuellement dans la position qui est la leur : conseil, suggestion et aide au choix des actions pour le conseil municipal ainsi que la mobilisation de la population. Cette position lève toute équivoque et respecte l'esprit des textes actuels (Code Général des Collectivités Territoriales) et permet aux acteurs burkinabè de travailler avec une confiance réciproque et dans un seul but : le développement de la localité avec l'appui des partenaires du Nord.

- **Une concertation multipartite régulière**

La communication et la concertation entre les acteurs constituent des outils et méthodes très importants dans un dispositif de coopération. Elles servent non seulement de courroie de transmission des intentions et actions, mais constituent de véritables moyens d'harmonisation et surtout de mise en commun des moyens pouvant aboutir à un objectif encore amélioré.

La phase pilote a permis d'identifier certains partenariats comme celui de Koudougou avec Dreux et Melsungen, où la concertation régulière des partenaires est, depuis longtemps, ancrée dans le dispositif. Des rencontres sont organisées aussi bien au Sud qu'au Nord et impliquent souvent, le quatrième partenaire qui est la ville de Todi en Italie. L'élargissement de cette concertation à d'autres collectivités du Nord, partenaires de Koudougou, est envisagée actuellement (à l'exemple de Versham aux Etats-Unis).

Cette concertation va au-delà des rencontres des différents partenaires autour d'une même table, mais s'effectue également à travers la réalisation de missions communes. Les partenaires allemand et français n'effectuent pas de visite à Koudougou sans s'informer mutuellement et se faire accompagner par un représentant de l'une ou l'autre collectivité.

Les autorités municipales de Koudougou en jugent les effets bénéfiques en ce sens que plusieurs projets de construction d'infrastructures ont été réalisés à la suite de missions conjointes des partenaires du Nord. La concertation inter-acteurs a également permis une répartition des tâches dans l'exécution des projets (ex : dans la réalisation d'une école, la construction des classes est financée par Melsungen pendant que Dreux réalise le forage et les latrines).

L'avantage est que les partenaires du Nord se sentent concernés tous les deux par la réalisation du projet qui s'inscrit dans leurs priorités communes.

- **Des exemples de montage et exécution de projets participatifs**

Certains comités locaux de jumelage (Koudougou, Garango, Ouahigouya et Kaya) recensent les besoins des populations lors de fora villageois qu'ils organisent. Ces besoins sont montés en projets grâce à l'appui des services municipaux (cas de Ouahigouya). La hiérarchisation de ces besoins s'effectue de concert avec la commune. Le projet ainsi monté est soumis pour approbation au conseil municipal avant d'être transmis aux partenaires.

Quant aux activités liées à l'appui institutionnel apporté à la municipalité, elles sont montées directement par la commune et soumises aux partenaires.

- **L'expérimentation du principe de cofinancement tripartite des projets**

Le financement des projets par les partenaires de la coopération décentralisée implique, dans tous les cas de figure, la participation de la partie Sud. Cela peut se faire tant par des moyens financiers qu'à travers des apports en nature (agrégats pour la construction d'ouvrage, mobili-

sation d'agents qualifiés par la municipalité, main d'œuvre assurée par la population, montant financier alloué par la commune bénéficiaire...).

L'un des rares cas où le principe de cofinancements tripartite est intégré lors de la réalisation de certains projets est celui de Kaya : Châtelleraut et Herzogenaurach se concertent régulièrement et s'accordent sur la répartition des montants financiers pour l'exécution d'un projet.

Dans le cas de Réo également, le cofinancement a été expérimenté dans le cadre du projet hydraulique qui a mobilisé plusieurs interventions outre les contributions financières de Morlaix et Würselen. Les trois communes partenaires ont, en amont, cofinancé une étude de faisabilité pour ce projet qui visait l'amélioration des cultures maraîchères en augmentant les capacités d'irrigation.

Les faiblesses :

- **Non implication de la partie Sud lors du montage du dispositif**

S'il est aujourd'hui connu de tout le monde que tout projet doit impérativement impliquer en amont les bénéficiaires, force est de constater qu'il continue de « tomber » des projets qui sont conçus au Nord. Malgré le désir des acteurs locaux, associatifs et institutionnels burkinabé, la phase de conception du projet de coopération communale tripartite ainsi que le choix des communes bénéficiaires n'a pas vu leur implication. Cela n'a pas permis de recueillir l'avis des partenaires burkinabè sur leurs choix, orientations et objectifs devant guider le projet.

Cette lacune de départ est à l'origine du choix de partenariats en cours de constructions alors que le projet vise à consolider des partenariats « déjà existants ». C'est ainsi que Kongoussi et Nouna, deux communes burkinabè qui n'étaient qu'à la phase de contact avec d'éventuels partenaires au moment du montage du dispositif, ont été identifiées comme « exemples de coopération tripartite ».

Outre ces erreurs de choix, cette mise à l'écart des acteurs burkinabé cette mise à l'écart du départ se ressent aujourd'hui dans la conception et la planification des activités qui s'organisent petit à petit sans canevas.

- **Dysfonctionnements du dispositif coté français**

S'il est vrai qu'actuellement le projet pilote est mis en œuvre au Burkina Faso, le dispositif souffre de sérieuses difficultés quant à son opérationnalisation surtout du côté français. Ce dysfonctionnement côté français se ressent à travers les irrégularités des rencontres entre les acteurs, les difficultés de mobilisation des fonds et surtout la faible mobilisation de CUF qui devrait en être le point focal. Du côté allemand, le dispositif est bien opérationnel. Les liens étroits qu'entretient le DED au Burkina Faso avec les structures en charge de la coopération décentralisée et les partenaires en Allemagne facilitent les échanges d'information entre les acteurs et permettent ainsi une mise à niveau sur les évolutions du projet.

- **L'absence de service spécialisé au sein des communes burkinabé**

La jeunesse des communes burkinabè et leur manque de moyens restreignent leurs capacités organisationnelles. Sur les 8 communes du projet, seule la mairie de Ouahigouya a un service qui s'occupe des affaires de la coopération décentralisée. Ce handicap dans le dispositif communal pose un sérieux problème de communication sur les actions de la coopération décentralisée et de mémoire pour les actions passées.

- **Des relations souvent tendues entre acteurs locaux au Sud**

L'incompréhension des rôles entre acteurs locaux a créé des situations de dysfonctionnement qui ont eu lieu dans la plupart des communes concernées. Les maires actuels des communes burkinabè concernées par le projet identifient, comme situation conflictuelle, le positionnement de leurs prédécesseurs comme président des CLJ. Outre cet aspect, le non-respect de la périodicité des renouvellements des bureaux des CLJ constitue un élément d'incompréhension avec les populations qui considèrent « le jumelage » comme une « affaire » dont elles sont exclues.

Le rôle de maîtrise d'ouvrage communal n'est pas souvent respecté par les partenaires du Nord qui cherchent à « autonomiser » les actions qu'ils financent alors que dans les faits, beaucoup de réalisations qu'ils effectuent relèvent de la compétence communale. Cela les amène souvent à privilégier des relations avec certaines structures au détriment de celle la mieux indiquée, ce qui crée des frustrations et des mécontentements entre acteurs du Sud. (Exemples : cas de Kongoussi où les partenaires arrivent avec un projet ficelés sans consultation préalable avec les acteurs du Sud et aussi avec un opérateur de la place choisi d'avance ; cas de Koudougou : les 2 partenaires privilégient l'association les « amis de Dreux »).

Il faut également ajouter à cela le déficit communicationnel entre acteurs du Sud qui ne sont pas souvent habitués à se concerter ni à travailler ensemble.

- **La barrière des langues**

Le Burkina Faso est un pays qui a adopté le français comme langue administrative, ce qui entrave bien des fois, la communication entre certaines communes et leurs partenaires allemands. La liaison et les traductions sont souvent assurées par des services religieux, des allemands présents au Burkina Faso, des ressortissants burkinabè et des français vivant en Allemagne et surtout la collectivité française partenaire.

Ce dernier cas de figure ne plaît pas souvent aux acteurs burkinabè qui voient la collectivité française plus en intermédiaire qu'en partenaire (cas de Fada et de Kaya).

- **Des projets ponctuels et des actions non coordonnées**

Il est à noter que la plupart des partenariats de coopération tripartite concernés par la phase pilote n'ont pas de **convention de coopération**, ce qui ne permet pas de délimiter le champ des interventions, laissant libre cour aux acteurs dans le choix des actions sans aucune synergie. Ce genre de procédés favorise les projets et demandes ponctuels et ne permet pas la concertation. De ce fait, les articulations sont rares entre les partenaires ; chacun évoluant de son côté et répondant directement aux besoins exprimés. Exemple de la coopération de Garango où les acteurs locaux aimeraient voir naître cette synergie alors que les divergences des partenaires du Nord ne l'ont pas permise.

Aujourd'hui, les communes burkinabè souhaitent que les plans communaux de développement servent de référence pour l'action des partenaires de coopération décentralisée.

- **Des cofinancements tripartites pas toujours concertés avec les partenaires burkinabè**

Le principe du cofinancement tripartite n'est pas appliqué de façon systématique et se fait souvent sans réelle concertation avec le partenaire burkinabè. En règle générale les projets sont envoyés à l'un des partenaires du Nord. C'est le partenaire auquel est envoyé le projet au Nord qui prend l'initiative de soumettre le projet au cofinancement de l'autre partenaire du Nord.

C'est le cas à Kaya où les acteurs ont l'impression que leurs partenaires du Nord se concertent à leur insu. Un projet soumis à la partie française peut se retrouver être cofinancé par les allemands sans que Kaya ne soit informée ni de l'initiative, ni de la répartition des cofinancements entre leurs deux partenaires.

- **Le manque de confiance des partenaires du Nord vis-à-vis des partenaires burkinabè**

La confiance est la base de tout partenariat impliquant des acteurs de même nature (communes du Nord et celles du Sud) et ayant les mêmes objectifs (développement local dans une synergie des ressources locales).

Or, le constat qui se dresse actuellement sur la base des relations des huit communes burkinabè avec leurs partenaires du Nord, c'est que cette confiance n'est pas souvent une réalité. Cette situation est relative à la gestion des fonds qui sont destinés à la réalisation des projets.

Ce manque de confiance est visible dans le domaine du choix des opérateurs et de l'achat de matériel.

Certains partenaires du Nord imposent ou recommandent certains prestataires aux acteurs burkinabés. Cette situation crée souvent des conflits quand la collectivité burkinabè essaie de faire valoir son rôle de maître d'ouvrage en demandant des comptes au prestataire. Ce dernier ne se sent engagé qu'envers le partenaire du Nord qu'il voit comme un « protecteur ». C'est le cas notamment de l'association « les amis de Dreux à Koudougou » qui s'occupe du parrainage d'enfants et à laquelle les partenaires font confiance.

Citation du Maire de Fada N'Gourma lors de la mission d'échange organisée dans sa commune le 21/4/2008 : « Il y a des moments où la commune ne maîtrise pas ce qui est fait sur le terrain à cause de l'existence de certaines associations. Ces associations, après avoir reçu un chèque, pensent ne pas avoir de compte à rendre à la commune sur la justification des dépenses. Les partenaires amènent l'argent sans en référer au maire et on demande à la maire de justifier les dépenses ».

Il a été constaté, dans la même commune de Fada N'Gourma, que le matériel nécessaire à la réalisation d'un projet est acheté directement par les partenaires du Nord lors des missions qu'ils effectuent sur place.

- **Des difficultés dans les circuits financiers et la gestion des fonds de la coopération tripartite**

L'existence de circuits financiers variés et des interventions sectorielles non concertées sont très souvent à l'origine de double financement pour des actions sur le terrain (c'est le cas en ce qui concerne les parrainages d'enfants à Koudougou et Garango qui sont financés par les partenaires allemands et français à travers une seule structure dans chacune des deux communes, sans concertation ni contrôle des partenaires). Cela a été constaté également dans l'octroi de micro-crédits (Koudougou) : les français finançant les microprojets collectifs et les allemands ceux individuels, un même projet est parfois sur les deux listes, constatent les responsables locaux de la coopération décentralisée (commune et CLJ).

Par ailleurs, la provenance des fonds (publics et privés en France et privés en Allemagne) fait que les partenaires allemands n'acceptent pas le placement des fonds qu'ils mobilisent dans un compte public. Alors qu'aujourd'hui, les pouvoirs publics burkinabè encouragent l'ouverture,

pour les collectivités territoriales, de compte trésor spécifiques aux fonds mobilisés par la coopération décentralisée.

Sur le terrain, les responsables communaux burkinabé préfèrent respecter la consigne de leurs ministères de tutelle tout en veillant à ne pas offenser leurs partenaires.

Perspectives

- **Favoriser le conventionnement des partenariats tripartite**

Les partenaires de coopération décentralisée devront intégrer, dans leurs interventions, une logique de formalisation de leurs actions. Cela passe nécessairement par un conventionnement entre les différentes parties concernées et les définitions des contours de la coopération dont il est objet. Une telle convention servirait de base légale pour toute intervention.

- **Inscrire les partenariats dans une logique de concertation**

- entre acteurs locaux du Sud : avec un rôle de maîtrise d'ouvrage et d'orientation générale dévolu aux communes et de conseil, aide à la décision et capacité de mobilisation des populations pour les CLJ et autres structures.
- entre acteurs du Sud et l'ensemble des partenaires du Nord : rencontres périodiques servant de cadre de concertation devant définir le choix des interventions, les critères et modalités des cofinancements

- **S'appuyer sur le PCD comme outil de référence**

Les actions de la coopération décentralisée ne se substituent pas à l'action communale, elles lui viennent en appui et de ce fait, ne saurait être en désaccord avec la politique locale de développement. Les acteurs du Sud doivent être les premiers à intégrer les orientations du PCD dans leurs actions et inciter progressivement leurs partenaires à s'y référer.

- **Développer des démarches évaluatives**

La portée des actions menées ne saurait être connue que si à un certain moment, les acteurs décident de faire le bilan de leur partenariat et d'en tirer des conclusions pouvant aider à l'amorce d'une prochaine phase. C'est pourquoi, outre le suivi qui doit être effectué régulièrement, il est nécessaire de faire appel à une expertise extérieure pour réaliser une évaluation du partenariat, à la fin de chaque convention.

XIII.3. Präsentation von Seydou K. Zagré (AMBF) / Présentation de Monsieur Seydou K. Zagré (AMBF)

Projet pilote de coopération décentralisée tripartite

Plan de présentation

- Intro: l'idée du Projet comment elle a été accueillie
- Objectifs du projet
- Montage institutionnel et opérationnel
- Moyens de mise en œuvre
- Activités de la phase pilote
- Forces et faiblesses
- Perspectives

- Idée du projet favorablement accueillie en ce qu'elle vise à créer une synergie d'action en vue de renforcer celles des communes

objectifs

- Consolider les jumelages franco-germano-burkinabè en vue de renforcer la coopération décentralisée
- Démontrer que le modèle tripartite renferme une valeur propre et peut apporter une valeur ajoutée
- Renforcer les communes dans leurs politiques de développement
- Promouvoir la Coopération européenne dans le domaine du développement local
- Élargir cette forme de coopération au développement si elle s'avérait pertinente à l'issue de la phase pilote

Portage institutionnel côté sud

- Structure porteuse: AMBF
- Structures techniques d'accompagnement : MCD,CNJ, DED et Ambassade de France
- Aval de l'Etat burkinabè à travers la DCOD du MATD

Moyens de mise en œuvre

- Engagement financiers des ministères des affaires étrangères français et allemand
- Ressources humaines : un point focal désigné par chacune des structures partenaires(AMBF, MCD,CNJ, DECOD) une assistante technique junior/DED
- Logistique /DED

Activités phase pilote

- Activités prévues:
 - ✦ Conduite de mission de terrain dans chacune des communes
 - ✦ Organisation de sessions de sensibilisation-formation à la carte
 - ✦ Voyages d'études et d'échange entre communes
 - ✦ Organisation d'ateliers d'échanges réguliers entre parties allemande, française et burkinabè

Activités phase pilote (suite)

- Activités réalisées:
 - ✦ Mission d'échanges avec les acteurs et visite des réalisations dans les 8 communes
 - ✦ Atelier de formation/sensibilisation sur les démarches de gestion de projet à dimension multi acteurs(élus locaux et responsables de projet au sein des CLJ)

Forces et faiblesses

- Forces:
 - ✦ Coopération tripartite: une volonté déjà exprimée par les acteurs burkinabè
 - ✦ L'affirmation du rôle moteur des communes désormais maître d'ouvrage du développement local
 - ✦ Une concertation multi partite régulière
 - ✦ Des exemples de montage et d'exécution de projets participatifs
 - ✦ Cofinancement tripartite des projets (des exemples déjà existant)

Forces et faiblesses (suite)

- Faiblesses:
 - ✦ Non implication de la partie sud lors du montage du dispositif
 - ✦ Faible implication du dispositif coté français
 - ✦ Relations souvent tendues entre acteurs locaux du sud
 - ✦ La barrière linguistique

faiblesses (suite)

- ✦ Des projets ponctuels et des actions souvent non coordonnées
- ✦ Des cas d'absence de concertation avec les partenaires burkinabè dans certains cofinancements tripartites
- ✦ Manque de confiance des partenaires du nord vis-à-vis des partenaires burkinabè
- ✦ Des difficultés liées au circuit financier et aux procédures de gestion des fonds de la coopération tripartite

Perspectives

- Favoriser le conventionnement des partenariats tripartites
- Inscrire les partenariats dans une logique de concertation
- S'appuyer sur les PCD comme outil de référence dans la planification des actions
- Développer des démarches évaluatives

XIII.4. Protokoll des Vorbereitungstreffens der burkinischen Kommunalvertreter / Compte rendu de la rencontre préparatoire des représentants burkinabé

Compte rendu de la rencontre préparatoire de la participation des 8 communes Burkinabè partenaires du Projet pilote de coopération décentralisée tripartite à l'atelier d'Ettlingen

Le jeudi 06 novembre 2008 a eu lieu au siège de l'Association des Municipalités du Burkina Faso, la rencontre préparatoire de la participation de la délégation burkinabé à l'atelier d'Ettlingen en Allemagne

Ont pris part à cette rencontre au titre des communes et structures, les personnes ci-après :

M. Moumouni Kocty (Fada N'Gourma), M. Mahama Belemviré (Kaya), M. André Zouré (Garan-go), M. Hamidou Ouédraogo (Ouahigouya), Mme R. Sophie Sawadogo (Kongoussi), Mme Mariame Fofana (Nouna), M. Matthieu Bayala (Réo), Mme Jessica Baier (DED), Mme Astrid Sagebiel (DED), M. Siméon Zongo (MATD), M. Boniface Coulibaly (AMBF) M. Mamadou Sembène (MCD), M. Seydou Zagré (Koudougou/AMBF), M. Hervé Kam (AMBF)

Les échanges autour de l'ordre du jour se sont déroulés de façon suivante :

1 Discussion autour des projets proposés par les partenaires allemands

Il ressort de la discussion ce qui suit :

1.1 L'idée d'un projet commun en général

L'idée de faire une demande de financement commun sur l'ensemble des 8 communes concernées a été appréciée par les participants. Cependant ils ont exprimé des inquiétudes quant à la possibilité de trouver un consensus sur des besoins qui conviennent à la fois à l'ensemble huit communes burkinabé. Car ces communes se répartissent sur tout le Burkina Faso et les conditions cadres ainsi que le niveau de développement dans les différents domaines sont très distincts. Tous les deux domaines (eau et éducation) proposés constituent des priorités partagées par elles toutes, mais à des degrés différents. Ainsi il semble difficile d'en choisir une. Les représentants de communes ont également demandé pourquoi et par qui « les règles du jeu » ont ainsi été fixées ; en d'autres termes, pourquoi faut-il choisir un thème commun ?

L'alternative serait, soit de proposer par jumelage un projet spécifique pour chaque commune, soit de se concerter sur un secteur assez large (par exemple le secteur eau ou éducation de façon générale) qui permette de développer dans chaque commune un projet en fonction de ses besoins. Ainsi, par exemple, dans le secteur eau, certaines communes pourraient envisager de travailler sur les réfections des puits et d'autres ouvrages hydrauliques et d'autres sur la retenue de l'eau de surface etc.

Le travail en collaboration pourrait se concentrer dans ce cas sur les démarches du projet. Par exemple le fait d'établir une vraie convention tripartite est vu par les participants comme un élément extrêmement important. Le projet pourrait donc appuyer l'ensemble des 24 communes à respecter l'idée d'un vrai partenariat à trois dans toutes les démarches à suivre (contractualisation, transparence, communication etc.).

Dans tous les projets envisagés il a été recommandé de:

- Respecter les priorités mentionnées dans le plan communal de développement.
- Chercher à créer des synergies avec des autres projets et acteurs déjà sur place.
- Se baser sur une analyse détaillée dans chaque commune.
- Clarifier le rôle et la contribution de chaque commune et respecter l'esprit de partenariats tripartites.

- Elaborer une feuille de route précise pour 2009.

1.2 Projet « Ecole durable »

Le domaine de l'éducation est jugé pertinent dans toutes les communes. L'éducation constitue une préoccupation également partagée. Par contre les besoins spécifiques en la matière diffèrent. Dans le cas de la commune de Garango, par exemple, il existe déjà plusieurs écoles qu'il s'agit plutôt de normaliser. Tandis que dans d'autres communes, il s'agit plutôt d'un besoin de création de nouvelles écoles. Les priorités indiquées dans le plan communal de développement devraient donc être prise en compte en ce qui concerne chaque commune.

En ce qui concerne le prototype d'école proposé (école de Gando), tous les participants s'accordent sur la pertinence du projet en ce qu'il vise à :

- promouvoir l'expertise locale,
- accroître l'offre d'emplois au niveau local,
- promouvoir l'utilisation des matériaux locaux.

Cependant des inquiétudes ont été émises quant au coût de façon générale et d'entretien en particulier, à disponibilités des matériaux, à leur durabilité et enfin quant à l'adaptation aux réalités environnementales de chaque localité.

Aussi souhaitent-ils faire une visite de terrain à Gando ainsi qu'une rencontre avec l'architecte avant de prendre une décision définitive. Ils veulent surtout en savoir plus sur les aspects :

- De quoi il s'agit exactement en termes de matériaux traditionnels utilisés ? Au Burkina Faso ces matériaux locaux diffèrent d'une région à l'autre.
- Il y a aussi la disponibilité desdits matériaux et leur coût.
- Si ce type de construction tient compte de certaines intempéries comme l'harmattan susceptible d'apporter du sable et de la poussière à l'intérieur et d'abîmer la construction.

Toutes ces questions pourraient être clarifiées avec l'architecte. Les frais d'entretien et d'équipement doivent être également pris en compte. La contribution de chaque commune reste à être discutée.

Les participants demandent également de prendre note du fait que la façon dont le projet a été présenté n'est pas tout à fait juste. Par exemple quand on dit que « 80% des burkinabé vivent dans des huttes en torchis », cela ne correspond pas totalement à la réalité burkinabé. Ils souhaitent que l'on tienne compte du contexte culturel dans manière de présenter les projets (différentes versions France, Allemagne, Burkina Faso).

1.3 Projet «Réparation et maintenance des puits profonds d'eau potable abîmés en liaison avec des modules de formation et de gestion »

Le domaine de l'eau et de l'assainissement est aussi une préoccupation commune aux huit communes. Mais les problèmes se posent de manière différente selon qu'il s'agit d'une zone rurale ou urbaine. Ainsi, il a été suggéré d'élargir le titre du projet à l'ensemble des ouvrages hydrauliques de façon générale. Dans des projets du secteur eau, il est recommandé de prendre toujours aussi en compte les aspects d'hygiène et de la santé. Souvent la gestion des ouvrages hydrauliques pose aussi problème ; d'où l'idée d'un renforcement des capacités des comités de gestion émise par les acteurs. Ils ont ajouté qu'il faut penser aussi à une implication des populations bénéficiaires dans la réalisation de ces ouvrages (par exemple à travers des petites contributions financières).

1.4 Autres Propositions

La maîtrise de l'eau de surface a été évoquée comme étant une préoccupation et pourrait constituer une troisième proposition de projet à part. Quelques communes (Réo, Ouahigouya) ont déjà des projets en cours dans ce domaine. Le sujet pourrait être combiné avec celui de la sécurité alimentaire à travers des thèmes comme l'irrigation et la promotion des cultures contre-saison.

Ainsi, a été proposé la rédaction d'une petite fiche de projet relative à la question. M. le Maire de Réo a été responsabilisé pour ce faire.

1.5 Engagements pris

Porte parole pour le projet « Ecole durable » : Mme le Maire de Nouna.

Porte parole pour le projet « Réparation et maintenance des puits profonds ... » : M. le Maire de Réo.

Rédaction de la troisième proposition relative à la maîtrise de l'eau de surface : M. le Maire de Réo, M. le 1^{er} Adjoint au Maire de Ouahigouya.

2 Perspectives du projet « coopération communale tripartite » en 2009

A part de la possibilité de réaliser un projet commun dont le mode reste à préciser, des activités pour 2009 dans le cadre du projet « coopération communale tripartite » ont été à l'ordre du jour. Un point important évoqué est la sensibilisation des partenaires Nord sur le contexte institutionnel de la décentralisation au Burkina Faso. L'exposé prévu lors de l'atelier à Ettlingen est une première démarche dans ce sens.

La rédaction d'une convention entre les différents partenariats tripartites mais aussi entre les 24 communes participantes au projet « coopération communale tripartite » a été souhaitée. En plus, les huit communes au Burkina Faso veulent continuer à travailler en collaboration sur les jumelages tripartites. Pour cela un cadre de consultation de manière plutôt informelle et spontanée, c'est-à-dire en marge des autres rencontres, pourrait être organisé par les maires des huit communes. Les partenaires allemandes et français devraient se réunir également régulièrement en cas de besoin.

Il a été souligné plusieurs fois qu'en cas d'autres ateliers tripartites, il faut absolument que les maires soient accompagnés par un technicien de l'AMBF qui est la structure qui assure la maîtrise d'ouvrage du projet pour le compte des communes burkinabè. Pour cette fois-ci M. le Maire de Koudougou va assurer ce rôle. Le suivi des activités menées dans le cadre du projet doit être également accompagné par les techniciens.

Une autre proposition a porté aussi sur le renforcement des échanges culturels. Par exemple on pourrait profiter des visites des partenaires européennes dans des communes burkinabè pour inviter tout le monde à venir fêter le partenariat. Un calendrier des visites prévues dans les communes peut être établi à titre d'information pour améliorer la communication entre les 24 communes.

3 Exposé lors d'atelier à Ettlingen

Un exposé sur la mise en œuvre du projet au Burkina Faso a été préparé pour être présenté, au nom de tous les maires, par M. le Maire de Koudougou, Secrétaire Général de l'AMBF, lors d'atelier à Ettlingen. Une version écrite (cf. Annexe) de l'exposé a été présentée et discutée avec l'ensemble des maires. Les maires se sont accordés sur les recommandations faites à partir des résultats des missions effectuées entre avril et juillet 2008 dans chacune des communes. L'exposé rédigé en collaboration par M. Sembène, M. Coulibaly et M. Zagré inclue la présentation du projet, les activités menées au Burkina Faso ainsi que les forces et faiblesses des partenariats tripartites. A partir des faiblesses, des recommandations ont été faites en vue du renfor-

cement des partenariats dans l'avenir. L'accent sera mis sur ce dernier point lors de la présentation à Ettlingen.

Les participants ont apprécié l'ensemble des recommandations faites dans l'exposé. Les différentes manières de transfert des fonds ont été discutées. Il a été retenu qu'un appui budgétaire à la commune, prenant en compte la maîtrise d'ouvrage soit de mise. En même temps, il a été souligné que les différents modes de fonctionnement des partenaires européennes soient respectés. Car par exemple en Allemagne les associations jouent un rôle important dans les jumelages, un appui budgétaire n'est pas toujours accepté. Mais il y a des alternatives également, l'essentiel étant la transparence qui permettra à tous les partenaires d'être au même niveau d'information.

4 Informations pratiques

Des informations pratiques sur le voyage en Europe ainsi que sur les démarches déjà faites pour la demande de visas ont été présentées par M. Zongo et Mme Baier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13H30

Ouagadougou, le 7 novembre 2008

XIII.5. Erste Präsentation von Dr. Stefan Wilhelmy, SKEW / Première présentation de Monsieur Dr. Stefan Wilhelmy, SKEW

inVent
Internationaler Wirtschaftszusammenhang
und Entwicklung global

SERVICESTELLE ●●●
KOMMUNEN IN DER EINEN WELT

Kommunale Entwicklungszusammenarbeit in Deutschland – Herausforderungen und Perspektiven

Coopération communale au développement en Allemagne – Défis et perspectives

Dr. Stefan Wilhelmy,
Servicestelle Kommunen in der Einen Welt (SKEW) /
Service pour les Communes du Monde

Ettlingen, le 15 novembre 2008

SERVICE ●●●
POUR LES COMMUNES DU MONDE

Bundesministerium für Wirtschaft und Technologie

inVent
Internationaler Wirtschaftszusammenhang
und Entwicklung global

SERVICESTELLE ●●●
KOMMUNEN IN DER EINEN WELT

Rahmenbedingungen
Conditions générales

- Entwicklungszusammenarbeit ist in Deutschland keine originäre Aufgabe der Kommunen (z.T. Rechtsunsicherheit) / *La coopération au développement n'est pas une tâche originaire des communes (précarité juridique)*
- Primäre Zuständigkeit liegt beim Bund/Bundesregierung
Compétence en premier lieu au niveau fédéral
- Föderale Struktur Deutschlands: Kommunen sind Teil der Länder
Structure fédérale de l'Allemagne : les communes font partie des „Länder“

inVent
Internationaler Wirtschaftszusammenhang
und Entwicklung global

SERVICESTELLE ●●●
KOMMUNEN IN DER EINEN WELT

Kommunen als Akteure in der Entwicklungszusammenarbeit / Les communes, acteurs de la coopération au développement

- Kommunen zunehmend als kompetente Partner anerkannt / *Reconnaissance croissante des communes en tant que partenaires compétents*
- Dezentralisierung als zentrales Handlungsfeld europäischer und deutscher Entwicklungszusammenarbeit
La décentralisation, champ d'action central de la coopération au développement européenne et allemande
- Problemlösungskompetenz, Augenhöhe, Bürgernähe
⇔ Paris-Deklaration? / *Compétence à résoudre les problèmes, alignement, écoute des citoyens* ⇔ *Déclaration de Paris*

inVent
Internationaler Wirtschaftszusammenhang
und Entwicklung global

SERVICESTELLE ●●●
KOMMUNEN IN DER EINEN WELT

Zuwachs und Wandel bei kommunalen Partnerschaften
Progression et changement dans les jumelages communaux

- ca. 230 bekannte kommunale Partnerschaften deutscher Städte und Gemeinden mit Kommunen in Entwicklungsländern (davon ca. 80 in Afrika) / *env. 230 jumelages communaux connus de villes et communes allemandes avec des communes de pays en voie de développement (dont env. 80 en Afrique)*
- von der Hilfe zur partnerschaftlichen Zusammenarbeit / *De l'aide à la coopération au sein du jumelage*
- Professionalisierung / *Professionnalisation*
- internationale Vernetzung und Kooperation (z.B. Dreiecke)
Interconnexion et coopération internationales (p. ex. triangulaire)

inVent
Internationaler Wirtschaftszusammenhang
und Entwicklung global

SERVICESTELLE ●●●
KOMMUNEN IN DER EINEN WELT

Entwicklungspolitische Handlungsfelder der deutschen Kommunen / Champs d'action des communes allemandes dans la politique d'aide au développement

- Zusammenarbeit mit Migranten aus Entwicklungsländern
Coopération avec les migrants des pays en voie de développement
- Unterstützung lokaler NGO (z.B. Partnerschaftsvereine) / *Soutien des ONG locales (p. ex. Comités de jumelage)*
- Fairer Handel / faire Beschaffungswesen / *Commerce équitable / marché équitable*
- Entwicklungspolitische Informations- und Öffentlichkeitsarbeit / *Information et relations publiques dans la politique d'aide au développement*
- Kommunale Partnerschaften / *Jumelages communaux*

inVent
Internationaler Wirtschaftszusammenhang
und Entwicklung global

SERVICESTELLE ●●●
KOMMUNEN IN DER EINEN WELT

Perspektiven / Perspectives

- Zentrale Grundsätze der Paris-Deklaration auch für kommunale Zusammenarbeit relevant (Partnerausrichtung, Harmonisierung, Ergebnisorientierung, gegenseitige Rechenschaftspflicht) / *Les principes fondamentaux de la Déclaration de Paris également valables pour la coopération communale (alignement, harmonisation, orientation axée sur des résultats, obligation mutuelle de rendre des comptes)*
- Verbindung zwischen kommunaler Entwicklungszusammenarbeit und nationalen/internationalen Ansätzen herstellen / *Etablir une relation entre coopération communale au développement et actions nationales/internationales*
- Strategische Ausrichtung im Mehrebenensystem: Bund, Länder, Kommunen / *Alignement stratégique dans un système à plusieurs niveaux : fédération, „Länder“ et communes*
- Diskussion zu Qualität, Nachhaltigkeit und Wirksamkeit der kommunalen Projekte / *Discussion sur la qualité, la durabilité et l'efficacité des projets communaux*

inVent
Internationale Wirtschaftszusammenarbeit
und Entwicklung gGmbH

SERVICESTELLE
KOMMUNEN IN DER EINEN WELT

**Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit /
*Merci de votre attention***

Deutsch- und französischsprachige Projektseite im Internet/
Site Internet du projet en français et allemand :
[www.service-eine-welt.de
/dreieckspartnerschaften/dreieckspartnerschaften-start.html](http://www.service-eine-welt.de/dreieckspartnerschaften/dreieckspartnerschaften-start.html)

XIII.6. Zweite Präsentation von Dr. Stefan Wilhelmy, SKEW / Deuxième présentation de Monsieur Dr. Stefan Wilhelmy, SKEW

Stand des Modellprojektes aus deutscher Sicht
Développement du projet-pilote du point de vue allemand

Dr. Stefan Wilhelmy,
 Servicestelle Kommunen in der Einen Welt (SKEW) /
 Service pour les Communes du Monde

Ettlingen, le 15 novembre 2008

SERVICESTELLE KOMMUNEN IN DER EINEN WELT
 POUR LES COMMUNES DU MONDE

inVent Internationaler Weiterbildung und Erziehung gGmbH

BONN The Education

Was wurde bislang unternommen?
Qu'est-ce qui a été entrepris jusqu'à présent?

2007

1. bilateraler Workshop (dt.-fr.) im April 2007 in Bonn / Atelier bilatéral (franco-allemand) en avril 2007 à Bonn
2. Auswahl der acht Modellpartnerschaften / Choix de huit jumelages tripartites
3. Workshop mit den deutschen Modellkommunen / Atelier avec les communes-pilotes allemandes Nov. 2007
4. erster trilateraler Workshop in Ouagadougou / 1er atelier tripartite à Ouagadougou

2008

5. Studie zur kommunalen Zusammenarbeit mit Burkina Faso / Etude sur la coopération communale avec le Burkina Faso
6. zwei Workshops mit deutschen Kommunen (Juni & Juli 2008) / Deux ateliers avec les communes allemandes (juin et juillet 08)
7. zweiter trilateraler Workshop in Ettlingen am 15.11.2008 / 2e atelier tripartite à Ettlingen, le 15.11.2008

SERVICESTELLE KOMMUNEN IN DER EINEN WELT
 POUR LES COMMUNES DU MONDE

inVent Internationaler Weiterbildung und Erziehung gGmbH

Welche Fortschritte und Lernerfahrungen sind auf deutscher Seite erkennbar?
Quels progrès et expériences sont perceptibles du côté allemand?

- stärkere Zusammenarbeit und Vernetzung der deutschen Kommunen / Coopération et interconnexion renforcées des communes allemandes
- gemeinsames Grundverständnis über kommunale Strukturen der Partner in Frankreich und Burkina Faso / Compréhension fondamentale commune sur les structures communales en France et au Burkina Faso
- Stärkung des Bewusstseins über die Bedeutung interkultureller Kompetenz / Renforcement de la conscience de l'importance de la compétence interculturelle
- intensivere Zusammenarbeit zwischen Verwaltung/Politik und Partnerschaftsvereinen in den einzelnen Modellkommunen / Coopération plus intensive entre Administration/Politique et comités de jumelage dans chaque commune-pilote

SERVICESTELLE KOMMUNEN IN DER EINEN WELT
 POUR LES COMMUNES DU MONDE

inVent Internationaler Weiterbildung und Erziehung gGmbH

Möglichkeiten und Grenzen kommunaler Partnerschaften
Possibilités et limites des jumelages communaux

- Freiwillige, ehrenamtliche Tätigkeit in den Partnerschaftsvereinen als tragende Säule der Zusammenarbeit → begrenzte Möglichkeiten für eine Ausweitung der Aktivitäten / Le bénévolat au sein des comités de jumelage, pilier de la coopération → possibilités limitées d'extension des activités
- Die personellen und finanziellen Ressourcen der Kommunalverwaltungen sind gering / Les ressources personnelles et financières des administrations communales sont limitées
- Nationale Fördergelder stehen nur den Partnerschaftsvereinen, nicht aber den Kommunen zur Verfügung / Les subventions nationales ne sont allouées qu'aux comités de jumelage, et pas aux communes
- Die Kompetenz der deutschen Kommunalverwaltungen zu Fragen der Dezentralisierung wird bislang kaum in die Partnerschaften eingebracht / La compétence des administrations communales allemandes en matière de décentralisation

SERVICESTELLE KOMMUNEN IN DER EINEN WELT
 POUR LES COMMUNES DU MONDE

inVent Internationaler Weiterbildung und Erziehung gGmbH

Erwartungen der deutschen Modellkommunen an die Dreieckspartnerschaften
Attentes des communes-pilotes allemandes par rapport aux jumelages tripartites

- Konkrete Projekterfolge in Burkina Faso, Sichtbarkeit des eigenen Beitrages (auch als Grundlage für weitere Finanzierung, z.B. Spenden) / Succès de projets concrets au Burkina Faso, mise en évidence de la propre contribution (pouvant être à la base d'un autre financement p. ex. dons)
- Gemeinsame, transparente Entscheidungsprozesse als Voraussetzung für den Mehrwert trilateraler Kooperation / Processus décisionnels communs et transparents, condition requise à la plus-value de la coopération tripartite
- Gemeinsame Identifizierung drängender Problembereiche / Identification en commun des problèmes urgents
- Überblick über die in den burkinischen Kommunen laufenden Entwicklungsprojekte, um die eigenen Maßnahmen daran zu orientieren / État actuel des projets de développement en cours dans les communes burkinabé pour adapter les mesures
- Impulse der Partner für die Arbeit in der eigenen Kommune / Impulsions des partenaires concernant le travail dans leur propre commune

SERVICESTELLE KOMMUNEN IN DER EINEN WELT
 POUR LES COMMUNES DU MONDE

inVent Internationaler Weiterbildung und Erziehung gGmbH

XIII.7. Abkürzungsverzeichnis / Tableau d'abréviations

AFD	Agence française de développement / Französische Entwicklungsagentur
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso / Gemeindeverband Burkina Fasos
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung / Ministère fédéral (allemand) de la Coopération économique et du Développement
CUF	Cités Unies France / Vereinte Städte Frankreichs
DED	Deutscher Entwicklungsdienst / Service Allemand de Développement
EU / UE	Europäische Union / Union Européenne
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GmbH / Coopération allemande au développement
InWEnt	Internationale Weiterbildung und Entwicklung gGmbH / Renforcement des Capacités et développement international
KEZ	Kommunale Entwicklungszusammenarbeit / Coopération décentralisée
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation / Ministerium für Territorialverwaltung und Dezentralisierung
MCD	Maison de la Coopération Décentralisée / Agentur für kommunale Entwicklungszusammenarbeit
NRO / ONG	Nichtregierungsorganisation / Organisation Non Gouvernementale
RGRE / CCRE	Rat der Gemeinden und Regionen Europas / Conseil des Communes et Régions d'Europe
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'ambassade / Französische Botschaft in Burkina Faso
SKEW	Servicestelle Kommunen in der Einen Welt / Service pour les Communes du Monde
UN / NU	Vereinte Nationen / Nations Unies

Publikationen / Publications

Die Veröffentlichungen können über die Servicestelle kostenfrei bestellt werden (sofern noch nicht vergriffen). Die meisten Publikationen liegen auch als Download auf unserer Homepage vor.

Dialog Global – Schriftenreihe der Servicestelle:

- Heft 16.: Globalisierung gestaltet Kommunen – Kommunen gestalten Globalisierung. 10. Bundeskonferenz der Kommunen und Initiativen. Hamburg 2006. Dokumentation. Bonn, August 2007. [vergriffen]
- Heft 17.: Hauptstadt des Fairen Handels 2007. Dokumentation des Wettbewerbs. Bonn, November 2007.
- Heft 18.: UN-Millenniumentwicklungsziele – Kommunale Praxisbeispiele im Dialog. Fachkonferenz 2007. Bonn, Dezember 2007.
- Heft 19.: Deutsch-chinesische Kommunalbeziehungen: Motivationen, Strukturen, Aktionsfelder. Bonn, Dezember 2008.
- Heft 20.: Kommunale Entwicklungszusammenarbeit mit Ghana: Potenziale und Handlungsrahmen im Mehrebenensystem am Beispiel der Partnerschaft NRW - Ghana

Material-Reihe der Servicestelle

- Nr. 28.: Migration und kommunale Entwicklungszusammenarbeit verbinden. Dokumentation eines Seminars vom 28.08.2007. Bonn, Dezember 2007.
- Nr. 29.: Die kommunale Entwicklungszusammenarbeit in ausgewählten europäischen Ländern. Fallstudien zu Frankreich, Norwegen und Spanien. Bonn, Dezember 2007.
- Nr. 30.: Fünftes Netzwerktreffen Bürgerhaushalt. Dokumentation vom 04.12.2007.
- Nr. 31.: Migration und kommunaler Entwicklungszusammenarbeit. Gutachten zum aktuellen Stand und den Potenzialen des Zusammenwirkens. Bonn, April 2008.
- Nr. 32.: Kommunale Dreieckspartnerschaften: Studie zur Zusammenarbeit mit Burkina Faso. Bonn, April 2008.
- Nr. 33.: Kommunale Dreieckspartnerschaften: Stationen des Pilotprojektes 2007. Bonn – Kehl – Ouagadougou. Bonn, April 2008.
- Nr. 34.: Sechstes Netzwerktreffen Bürgerhaushalt - vom Projekt zum Programm. Dokumentation vom 24.09.2008
- Nr. 35.: Pressespiegel 2008. Dokumentation der Presseartikel rund um die Servicestelle für das Jahr 2008.
- Nr. 36.: Kommunale Dreieckspartnerschaften. Trilateraler Workshop der Modellkommunen (2009) [deutsch und französisch]

Die vollständige Liste der beiden Reihen sowie weitere Publikationen der Servicestelle sind auf der Homepage <http://www.service-eine-welt.de/publikationen/publikationen-start.html> abrufbar.

Alle Informationen, Termine, Aktivitäten, Tipps und Hintergrundberichte aktuell in den monatlichen *****Eine-Welt-Nachrichten***** der Servicestelle. Kostenfrei! Bestellformular auch auf unserer Homepage.

InWEnt – Compétences pour l'avenir

InWEnt – Internationale Weiterbildung und Entwicklung gGmbH (Renforcement des capacités et le développement international) est une entreprise axée sur le développement personnel, la formation continue et le dialogue au niveau mondial. Nos programmes de renforcement des capacités s'adressent aux experts et aux cadres politiques, administratifs, économiques et de la société civile.

Nos offres

Si 60% de nos programmes sont réalisés pour le compte du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), nous travaillons aussi pour d'autres ministères fédéraux et organisations internationales.

InWEnt coopère en outre avec des entreprises allemandes dans le cadre de projets de partenariats publics-privés, ce qui permet d'allier des objectifs à la fois économiques, sociaux et écologiques.

Nos programmes en faveur des populations des pays en développement, en transition et industrialisés sont adaptés aux besoins de nos partenaires. Nous proposons des formations continues et des stages professionnels et pratiques, des actions de dialogue et des cours en ligne. Par le biais d'un réseau actif d'alumni, nos participant(e)s maintiennent le dialogue à la fois entre eux/elles et avec InWEnt à l'issue de leur formation.

InWEnt offre en outre aux jeunes Allemands l'opportunité d'acquérir une expérience professionnelle à l'étranger par le biais de ses programmes d'échanges et de bourses.

Nos sites

Le siège d'InWEnt gGmbH est à Bonn. Avec nos 14 centres régionaux, nous sommes à la fois présents dans les Länder de la République fédérale d'Allemagne et accessibles dans chaque région. Nos bureaux de New Delhi, d'Hanoi, du Caire, de Kiev, Lima, Managua, Manille, Moscou, Pékin, Pretoria, São Paulo et en Dar es Salam sont en grande partie gérés en partenariat avec d'autres organismes allemands de coopération au développement.

InWEnt – Internationale Weiterbildung und Entwicklung gGmbH

Capacity Building International, Germany

Friedrich-Ebert-Allee 40

53113 Bonn

Tél.: +49 228 4460-0

Fax: +49 228 4460-1766

www.inwent.org

InWEnt – Kompetent für die Zukunft

InWEnt – Internationale Weiterbildung und Entwicklung gGmbH ist ein weltweit tätiges Unternehmen für Personalentwicklung, Weiterbildung und Dialog. Unsere Capacity Building-Programme richten sich an Fach- und Führungskräfte aus Politik, Verwaltung, Wirtschaft und Zivilgesellschaft.

Unser Angebot

60 Prozent aller Programme führen wir im Auftrag des Bundesministeriums für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ) durch. Darüber hinaus sind wir auch für andere Bundesministerien und internationale Organisationen tätig.

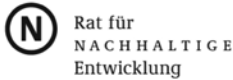
Zudem kooperiert InWEnt mit deutschen Unternehmen in Public Private Partnership Projekten, bei denen sich wirtschaftliche, soziale und ökologische Ziele miteinander verbinden lassen.

Die Programme für Menschen aus Entwicklungs-, Transformations- und Industrieländern schneiden wir speziell auf den Bedarf unserer Partner zu. Wir bieten berufsspezifische und praxisorientierte Weiterbildung und Trainings, Dialogveranstaltungen und E-Learning-Kurse. Über ein aktives Alumni-Netzwerk bleiben die Teilnehmer/innen auch nach ihrer Fortbildung untereinander und mit InWEnt im Gespräch. Jungen Menschen aus Deutschland bietet InWEnt mit Austausch- und der Vermittlung von Stipendienprogrammen die Chance, weltweit Berufserfahrung zu sammeln.

Unsere Standorte

Der Hauptsitz der InWEnt gGmbH ist in Bonn. Mit 14 Regionalen Zentren ist InWEnt in den Ländern der Bundesrepublik präsent und somit in jeder Region ansprechbar. Unsere Büros in Neu-Delhi, Hanoi, Kairo, Kiew, Lima, Managua, Manila, Moskau, Peking, Pretoria, São Paulo und Daressalam führen wir überwiegend in Partnerschaft mit anderen deutschen Organisationen der Entwicklungszusammenarbeit.

InWEnt – Internationale Weiterbildung und Entwicklung gGmbH
Friedrich-Ebert-Allee 40
53113 Bonn
Fon +49 228 4460-0
Fax +49 228 4460-1766
www.inwent.org



Deutsches Institut für Entwicklungspolitik

German Development Institute



Die Servicestelle in der InWEnt gGmbH wird gefördert aus Mitteln des Bundesministeriums für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung sowie der Länder Bayern, Berlin, Bremen, Hamburg, Nordrhein-Westfalen, Rheinland-Pfalz, Saarland, Schleswig-Holstein, Thüringen und der Stadt Bonn.

Unter Mitwirkung: Land Mecklenburg-Vorpommern, Rat für Nachhaltige Entwicklung, Deutscher Städtetag, Deutscher Städte- und Gemeindebund, Deutscher Landkreistag, Deutsche

Sektion des Rates der Gemeinden und Regionen Europas, Verband Entwicklungspolitik deutscher Nichtregierungsorganisationen e.V., Deutscher Beamtenbund, Deutsche UNESCO-Kommission e.V., Auswärtiges Amt, Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit, Deutscher Gewerkschaftsbund, Diözesanrat der Katholischen Kirche, Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, Deutsches Institut für Entwicklungspolitik und Arbeitsgemeinschaft der Eine-Welt-Landesnetzwerke e.V.